

**Association départementale des chasseurs
de grand gibier des Pyrénées-Atlantiques**

ADCGG 64



**Revue à 360° : bilan et orientations,
comparaisons régionale et nationale**

Table des matières

- **Mot du Président**
- **Remerciements**
- **Avant-propos**
- **Résumé**
- **L'Association départementale des chasseurs de grand gibier des Pyrénées-Atlantiques**
 - Contexte local : analyse géographique, socio-économique et cynégétique, et relation avec la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques
 - L'ADCGG 64 à la loupe
 - Activités organisées par l'ADCGG 64 au profit de la communauté des chasseurs du département
 - Sondage interne
 - Bilan et orientations
- **L'ADCGG 64 dans le contexte des ADCGGs du Sud-ouest**
 - Zone géographique étudiée, dénominateurs et challenges communs
 - Message aux ADCGGs du Sud-ouest et réponses
 - Éléments de comparaison
 - L'ADCGG 64 par rapport aux ADCGGs du Sud-ouest
- **Les ADCGGs du Sud-ouest dans le contexte des ADCGGs nationales**
 - Les ADCGGs de France métropolitaine en 2023
 - Condition impérative au développement quantitatif d'une ADCGG
 - Autres facteurs éventuellement favorables au bon développement d'une ADCGG
- **Le Brevet Grand Gibier en 2023**
- **Comparaison entre le développement géographique des ADCGGs et celui de l'Union nationale pour l'utilisation de chiens de rouge (UNUCR)**
- **Conclusion**

Mot du Président

27 février 2024

Avant de remercier de façon légitime tous ceux qui ont apporté leur concours d'une façon ou d'une autre à cette étude, je tiens, au nom de tous les membres de l'ADCGG 64 à féliciter son auteur Louis Laval qui n'a pas hésité à se lancer dans une entreprise dont l'envergure était certainement très largement sous-estimée. Lorsqu'il m'a parlé de son projet il y a quelques mois j'ai pensé qu'il pouvait être utile pour notre association départementale de faire un point de situation qui débouche sur un constat permettant de proposer quelques mesures pratiques propres à améliorer notre recrutement. Je n'imaginais pas qu'il se lancerait, seul, dans la constitution d'un dossier aussi fourni. Qu'il en soit chaleureusement remercié. Ce constat détaillé, avec son corollaire de mesures pratiques envisageables, devrait nous être fort utile et je ne doute pas qu'il intéresse d'autres associations dont la situation est probablement assez similaire.

Pascal Régin
Président de l'ADCGG 64

Remerciements

27 février 2024

La rédaction de cette étude n'aurait été possible sans l'implication de nombreuses parties prenantes dont la contribution a été essentielle et que je remercie chaleureusement ; je pense notamment :

- Aux membres de l'ADCGG 64 et plus particulièrement :
 - à Pascal Régin, président, pour la confiance et la liberté d'action qu'il m'a accordées ;
 - à Patrick Garcia, secrétaire, pour la pugnacité dont il a fait preuve lorsqu'il s'est agi de faire aboutir le sondage interne qui a servi de socle à l'élaboration de l'étude ;
 - aux membres du comité directeur qui m'ont fourni la base documentaire nécessaire ;
 - et bien évidemment à tous ceux qui ont consenti à l'effort de participer.
- Aux présidents Didier Zeugschmitt (ADCGG 47), Bernard Lacoste (ADCGG 65), Philippe Da Silva (ADCGG 66) et à Maurice Bertrand, président sortant (ADCGG 31), pour leur contribution essentielle à l'élaboration de la partie régionale de l'étude.
- A Jacky Martin, vice-président de l'ANCGG, et à Fabrice Cathelain, responsable national du Brevet grand gibier à l'ANCGG, pour leur soutien au projet et pour la documentation nationale fournie en toute transparence.
- Et *in fine* aux trois honnêtes hommes, au sens classique du terme, qui m'ont prodigué leur bon conseil et assisté dans la relecture de l'étude :
 - Claude Berducou, membre de l'ADCGG 64, tout à la fois homme de science que l'on ne présente plus et homme de terrain pratiquant passionnément la chasse en montagne pyrénéenne de sa vallée d'Aspe.
 - Joël Dorléac, président d'honneur de l'ADCGG 66 après en avoir été le président durant onze années, facteur d'armes fines de renommée internationale à Perpignan et illustrissime spécialiste de la chasse à l'isard.
 - Patrick Zabé, membre de l'ANCGG, secrétaire-général de l'Association nationale des chasseurs de montagne, rédacteur-en-chef de la revue de chasse Le Montagnard, chasseur de montagne et auteur cynégétique.

Louis Laval
ADCGG 64

Avant-propos

Les dénominations de chasseur-cueilleur et de chasseur-naturaliste seront utilisées dans ce document et il apparaît donc nécessaire d'en préciser dès à présent la signification qui leur est donnée :

- **Chasseur-cueilleur** : Pratique une chasse originelle pour se nourrir ou se divertir, telle que l'a définie le philosophe espagnol José Ortega y Gasset dans son essai 'Sur la chasse'. C'est la prise, dans le cadre d'une activité mettant en valeur le lien social du groupe ainsi que le travail des chiens courants, qui le passionne avant tout ; tout le reste, à savoir ce qui se passe entre le groin et la vrille du sanglier chassé, l'étude des interactions du grand gibier avec son milieu et la connaissance de ses pathologies, ou bien la compréhension de la théorie de la balistique, ne l'intéresse généralement pas. Sa chasse se pratique au premier degré : elle est instinctive et parfois vivrière dans l'esprit, elle remplit ses objectifs en l'état et il ne voit donc aucune raison de l'intellectualiser au nom du 'pourquoi faire compliqué alors que le simple fonctionne'. Les chasseurs-cueilleurs pratiquent majoritairement une chasse quantitative et leur action est nécessaire, car ce sont eux qui réalisent l'essentiel des plans de chasse ou de gestion. Certains chasseurs-cueilleurs assimilent négativement la chasse naturaliste à une chasse élitiste, au sens social du terme.
- **Chasseur-naturaliste** : Chasseur-cueilleur à l'origine, il a évolué par la réflexion jusqu'à pratiquer une chasse à valeur intellectuelle ajoutée pour laquelle il s'impose un effort d'étude, car il aspire à être un spécialiste de la faune sauvage et de sa gestion. Il pratique son déduit au second degré : la finalité de son acte ne se limite pas à la seule prise de l'animal chassé car il appréhende son action cynégétique dans sa globalité environnementale et, ne pas faire chasse si les conditions de prélèvement qu'il s'est fixées ne sont pas réunies, n'est pour lui que l'une des deux conclusions assumées de son acte de chasse. Les chasseurs-naturalistes pratiquent majoritairement une chasse qualitative que d'aucuns qualifient de sportive, pas toujours compatible avec la réalisation de plans de chasse ou de gestion très ambitieux, surtout dans le cas de la chasse du sanglier. Ils pratiquent une chasse élitiste, au sens de spécialiste du terme.

Les deux concepts de chasseur-cueilleur et de chasseur-naturaliste ne sont pas antinomiques mais complémentaires, même si d'aucuns seraient tentés de les opposer. Tous les chasseurs partagent la même passion ; tous sont originellement des chasseurs-cueilleurs mais certains ont par la réflexion et par l'étude évolué jusqu'à devenir des chasseurs-naturalistes. Dans le cadre de la pratique populaire de la chasse telle qu'elle est vécue en France, les chasseurs sont en majorité appelés à demeurer des chasseurs-cueilleurs et le rôle de la minorité des chasseurs-naturalistes restera, autant que faire se peut, de favoriser la vulgarisation de pratiques susceptibles d'améliorer la gestion de la grande faune ainsi que l'amélioration des compétences cynégétiques de l'ensemble des chasseurs.

Résumé

L'ADCGG des Pyrénées-Atlantiques a procédé fin 2023 à un sondage interne afin d'établir un état des lieux de l'association, dans le but de le comparer avec ceux des ADCGGs voisines du Sud-ouest et de façon plus globale avec l'ensemble des ADCGGs nationales. Obtenir des réponses au sondage et les exploiter n'a pas été sans mal : seuls 16 membres (51%) de l'association ont répondu ; le retour d'information sollicité auprès des 9 ADCGGs régionales a également difficile à obtenir et seules 4 d'entre-elles (44%) ont au final participé ; la Fédération nationale des chasseurs, à qui certaines statistiques nationales ont été demandées, a refusé de les fournir ; l'ANCGG a, quant à elle, rapidement partagé toutes les informations demandées.

L'ADCGG 64 a été créée en 2001 ; elle compte 29 membres, dont le taux de représentation au sein de la communauté des chasseurs du département est de 1,88/1000. Le membre de l'association vit principalement (66%) dans la zone d'attraction des deux grands pôles urbains du département que constituent les bassins de Pau – nord Béarn et du Pays basque côtier. Il est majoritairement mâle (90%) même si des chasseuses (10%) sont présentes dans l'association, d'un âge moyen de 53 ans (30 ans pour la cadette et 85 ans pour l'aîné), principalement retraité (60%), et d'un profil 'cadres et professions intellectuelles supérieures' dominant (60%), même si toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées ; il est pour la grande majorité détenteur d'un Brevet grand gibier. En théorie disposé à offrir un peu de temps à l'association, ses motivations d'adhésion le répartissent équitablement en deux groupes distincts, l'un privilégiant son développement cynégétique personnel et l'autre se déclarant motivé par la formation des chasseurs du département. Conservateur ou peu familiarisé aux techniques informatiques, il ne se montre pas enthousiasmé par la perspective d'utiliser l'outil internet dans le cadre des réunions de l'association ou de la formation au Brevet grand gibier, dont il juge assez satisfaisante l'organisation. A la recherche de convivialité et de vie associative, il est demandeur d'activités de cohésion. L'isolement géographique du siège de l'association, colocalisé avec la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques au centre-nord du département, est une contrainte pour beaucoup du fait des délais et coûts de déplacement. L'adhésion des membres à l'association s'est réalisée par cooptation quasi-exclusivement ; ni les séances de présentation organisées dans le département, ni les séances de tir au sanglier courant dans une moindre mesure, ne drainent de nouveaux adhérents. Les challenges auxquels l'ADCGG 64 doit faire face sont liés à une stagnation du nombre de ses membres, à un bassin de recrutement peu favorable (faible densité de population, faible niveau d'éducation cynégétique de la majorité des chasseurs et niveau socioéconomique bas), à un environnement cynégétique dominé par les sociétés de chasse cueillette villageoises au sein desquelles la greffe chasse naturaliste a du mal à prendre, et à un manque de disponibilité associative d'une grande partie des membres ; il semble donc impératif de repenser la stratégie de développement afin de rendre l'association mieux connue et plus attractive.

L'ADCGG 64 présente un profil similaire à celui des 9 ADCGGs voisines du Sud-ouest avec lesquelles elle partage une histoire, une culture cynégétique et un type de bassin socio-économique de recrutement communs. Elle se situe dans la norme par le nombre de ses adhérents (29 comparés à une moyenne régionale de 30,6), elle obtient des résultats

supérieurs à la moyenne pour ce qui est de l'organisation du Brevet grand gibier (60% de réussite au BGG 'Or' dans les Pyrénées-Atlantiques en 2023 comparés à une moyenne régionale de 49%) et elle présente un ratio de représentativité au sein des Fédérations départementales des chasseurs locales un peu plus bas que la moyenne (1,88/1000 comparé à une moyenne régionale de 2,83/1000). Contrairement à certaines autres, l'ADCGG 64 jouit d'une excellente relation avec sa FDC, avec laquelle elle collabore efficacement, et bénéficie de la présence d'installations permettant de s'investir dans le perfectionnement au tir des chasseurs locaux.

La comparaison de l'ADCGG 64 et des ADCGGs du Sud-ouest étudiées avec l'ensemble des ADCGGs nationales permet de mettre en évidence le fait que la forte densité de population d'un territoire est la condition impérative au développement quantitatif de l'ADCGG résidente ; les associations situées dans des zones de population dense, urbaines, périurbaines ou rurales proches d'un pôle urbain dynamique, connaissent un développement quantitatif bien plus important que celles installées dans ce que le géographe social Jean-François Gravier a qualifiées de désert français, qui peinent à recruter. Sur le terrain, le désert des ADCGGs couvre la majorité du territoire national au sud d'une ligne allant de La Rochelle à l'ouest à Genève à l'est, peu ou prou la ligne de séparation entre langues d'Oc et d'Oïl, ainsi qu'au nord tous les départements en détresse socio-économique tels que Doubs, Haute-Marne, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Jura ou Vosges, pour ne citer que les principaux. Ainsi, 75% des adhérents des ADCGGs nationales sont situés au nord de la ligne précitée et, fait notable, le recensement national des conducteurs de chiens de rouge de l'UNUCR suit la même tendance ; le concept d'une chasse naturaliste au grand gibier semble donc avoir du mal à se développer au sud. Cette situation particulière ayant été mise en évidence, il conviendrait d'en comprendre les causes afin de pouvoir tenter d'y remédier par, entre autres, une communication plus adaptée à une audience sudiste ; à cet effet, l'ADCGG pourrait procéder à une étude sociale et économique de ses membres afin d'en mieux cerner le profil et de comprendre comment ils chassent, comme l'ont déjà fait en 2023 la Fédération nationale des chasseurs et la Société de vénerie.

L'ADCGG 64, les ADCGGs du Sud-ouest et celles de l'ensemble du désert français affichent toutes des nombres de membres bien plus bas que ceux de la majorité de leurs homologues nordistes. Cette situation n'est pas révélatrice d'une contre-performance de leur part mais est le reflet d'une situation locale complexe (rupture historique dans la pratique de la chasse au grand gibier, poids de traditions locales de chasse différentes, pauvreté socio-économique des bassins de recrutement et densités faibles de population, entre-autres), qui impactent négativement sur les possibilités de recrutement. *Dura Lex, Sed Lex*, les conditions du milieu commandent toujours au développement d'une activité ou d'une espèce et cette règle s'applique aussi aux ADCGGs !

L'Association départementale des chasseurs de grand gibier des Pyrénées-Atlantiques

1. Contexte local

- Contexte local : analyse géographique, forestière et cynégétique

- Analyse géographique

Le département des Pyrénées-Atlantiques, le dixième de France métropolitaine par sa superficie (7664 km²), rassemble les deux entités culturellement distinctes que sont la province du Béarn et le Pays Basque ; le territoire comprend 546 communes. Trois types de paysages différents, s'étagant entre des altitudes allant de 0 à 2974 mètres, dominant : au sud la montagne pyrénéenne (environ 1/4 de la surface du département), isolée, boisée, où prédomine l'agropastoralisme ; au centre une zone de coteaux de piémont, souvent isolés ; et au nord la plaine des gaves, où prédomine la monoculture du maïs. Le caractère rural et traditionnel du département est très marqué en dehors des pôles de développement urbain. Du fait de leur position géographique en cul-de-sac, coincées en bout de France contre la barrière pyrénéenne, les Pyrénées-Atlantiques sont longtemps restées à l'écart du reste du territoire national, exception faite des zones urbanisées du Pays basque côtier et de Pau, qui abritent aujourd'hui les trois-quarts de la population du département, et qui se sont ouvertes au travers du tourisme dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce particularisme ethnocentrique se reflète encore aujourd'hui dans le mode d'organisation de la chasse locale, où le degré de perméabilité des sociétés de chasse aux apports venus de l'extérieur diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne des pôles urbains pour s'engager en milieu rural ou montagnard éloigné.

- Analyse forestière

Forêt et chasse au grand gibier sont en général liées. La forêt du département se partage entre le piémont, peu boisé, où elle est majoritairement privée et la zone de montagne, très boisée, où elle est principalement publique. La forêt privée de piémont est très morcelée et couvre 210 000 ha pour environ 50 000 propriétaires. La forêt publique de montagne représente 80 000 ha ; elle est également morcelée en plus de 200 unités, généralement peu exploitées du fait de la nature peu accessible du terrain, qui sont soit communales soit syndicales. La seule forêt domaniale présente dans le département est la forêt domaniale de Bastard (300 ha), un bois qui jouxte l'agglomération paloise au nord. Il n'y a, en règle générale, pas de territoires de chasse au grand gibier à amodier dans les Pyrénées-Atlantiques.

- Espaces protégés

La libre pratique de la chasse au grand gibier dans les Pyrénées-Atlantiques est limitée par la présence importante d'espaces protégés :

- Parc national des Pyrénées : Créé en 1967, la zone cœur de parc est interdite à la chasse mais sert néanmoins de réserve à gibier ; elle couvre 45707 hectares de montagne répartis entre Pyrénées-

Atlantiques (6 communes, environ 15000 hectares non chassables) et Hautes-Pyrénées (8 communes, environ 30000 hectares non chassables). Le parc national dédommage annuellement les communes propriétaires du terrain pour privation des droits de chasse selon un tarif très inférieur à celui de la location des lots domaniaux ou à celui pratiqué dans les Pyrénées espagnoles pour les parcs et réserves nationales.

- Réserve naturelle nationale d'Ossau : Créée en 1974 dans un but de protection des populations de vautours fauves, 83 hectares de montagne.
- Espaces Natura 2000 : 52 sites classés Natura 2000, 37 sites déclarés d'intérêt communautaire (SIC) et 15 labellisés zone de protection spéciale (ZPS) sur l'ensemble du département.

■ Analyse cynégétique

- La chasse en Pyrénées-Atlantiques :
15400 chasseurs ont validé leur permis de chasse dans les Pyrénées-Atlantiques au cours de la saison 2022/2023 ; ils étaient 19100 en 2016 et, comme partout en France, leur nombre connaît d'année en année une légère érosion. En 2023, la Fédération départementale des chasseurs comprenait 606 associations de chasse, dont seulement 303 (50%) sous statut d'association communale de chasse agréée (ACCA). Certaines se sont regroupées en AICA et il existe également plusieurs GIC, le plus important concernant 44 communes englobant toute la zone de montagne.
- Profil-type du chasseur basco-béarnais :
Le profil de la majorité des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques est assez homogène sur l'ensemble du territoire. Majoritairement rural, très voire trop rapidement reconverti de la chasse au petit gibier et aux oiseaux migrateurs, la palombe surtout, à celle du grand gibier, le chasseur basco-béarnais vit sa chasse de façon collective, valorise le travail de ses chiens courants, connaît bien son territoire et réalise ses plans de chasse et de gestion ; le sanglier est élevé au rang de gibier-roi, le chevreuil est souvent vu comme une prise de statut inférieur, voire comme un perturbateur du travail des chiens qui sont rarement strictement créancés sur la voie du sanglier, le cerf est encore mal connu car pas encore assez implanté dans l'ensemble du massif montagnard pour y constituer un gibier de poursuite majeur, et l'isard reste réservé aux seuls montagnards. Ce chasseur sympathique, d'un premier abord parfois un peu rude, ne possède le plus souvent qu'une culture cynégétique élémentaire en ce qui concerne le grand gibier qu'il ne pratique que depuis peu, limitée au strict besoin d'en connaître : son savoir en matière de connaissance de son territoire et des habitudes du gibier qu'il y chasse est très subtil mais sa connaissance des interactions des espèces avec leur milieu ainsi que la notion de gestion sont certainement perfectibles. Le maniement des armes est intuitif et les

connaissances théoriques sur l'armement et la balistique ne sont bien souvent que superficielles. N'appartenant généralement pas à un milieu social aisé, il ne s'entraîne au tir que rarement, lorsqu'il s'entraîne, du fait du coût des munitions et de la disponibilité d'installations. Ses traditions cynégétiques, plutôt des usages coutumiers, ne sont pas codifiées et sont souvent peu élaborées ; et il n'a généralement pas la culture du trophée. Le besoin d'étendre le champ de ses connaissances cynégétiques est rarement ressenti par ce type de chasseur qui fait preuve de beaucoup d'inertie au changement, car cela n'est pas perçu comme une plus-value dans le contexte de son mode de chasser ; un étalage de trop de connaissances peut même, dans certains cas, être perçu négativement comme une pédanterie de chasseur citadin bourgeois. Il reste en immense majorité un chasseur-cueilleur, pour qui l'action de conservation évoque avant tout la mise en conserve des produits carnés dérivés de la chasse, et dont la seule concession au changement cynégétique se limite la plupart du temps à l'application de plans de chasse et à la mise en œuvre de pratiques de sécurité renforcées. La philosophie de ce mode tribal de chasser est similaire à celle de la pratique du rugby, sport-roi du département : le jeu est collectif et facteur de lien social, on se mesure aux équipes voisines en comparant les tableaux annuels de prise de suidés, et le joueur consacré pour avoir marqué le plus bel essai cynégétique sera généralement le chasseur ayant prélevé le plus gros (gros, pas âgé ou armé) sanglier ! C'est ce côté tribal, assorti à un fort esprit d'entraide corrélatif à la répugnance traditionnelle des pays de langue d'Oc et de langue basque à considérer la chasse comme une activité économique, qui caractérise la conception de la chasse au grand gibier en Pyrénées-Atlantiques.

- Grands gibiers chassés dans les Pyrénées-Atlantiques
Les grands gibiers chassés dans les Pyrénées-Atlantiques sont le sanglier, le chevreuil, l'isard, le cerf et, anecdotiquement, le mouflon.

Détail des attributions/réalisations pour la saison 2022/2023 :

- Sanglier : Prélèvement de 5059 bêtes noires (3^e année consécutive au-dessus de 5000), quasi exclusivement en battue ; seuls 146 (2,8%) ont été prélevés à l'approche/affût.
- Chevreuil : Prélèvements de 6751, soit 80% de l'attribution annuelle maximale, dont 848 (13%) prélevés à l'approche/affût.
- Isard : Prélèvement de 458 sur 548 d'attribués, soit 83% de taux de réalisation ; chasse à l'approche et parfois aussi à l'affût.
- Cerf : Prélèvement de 214 ; le cerf, encore rare et de ce fait mal connu, est en phase de colonisation de la montagne en Pyrénées-Atlantiques. Chasse quasi-exclusivement en battue, même si quelques tentatives d'approche se développent.
- Mouflon : Petit noyau de population de provenance spontanée ou par translocation des Hautes-Pyrénées voisines, établi dans

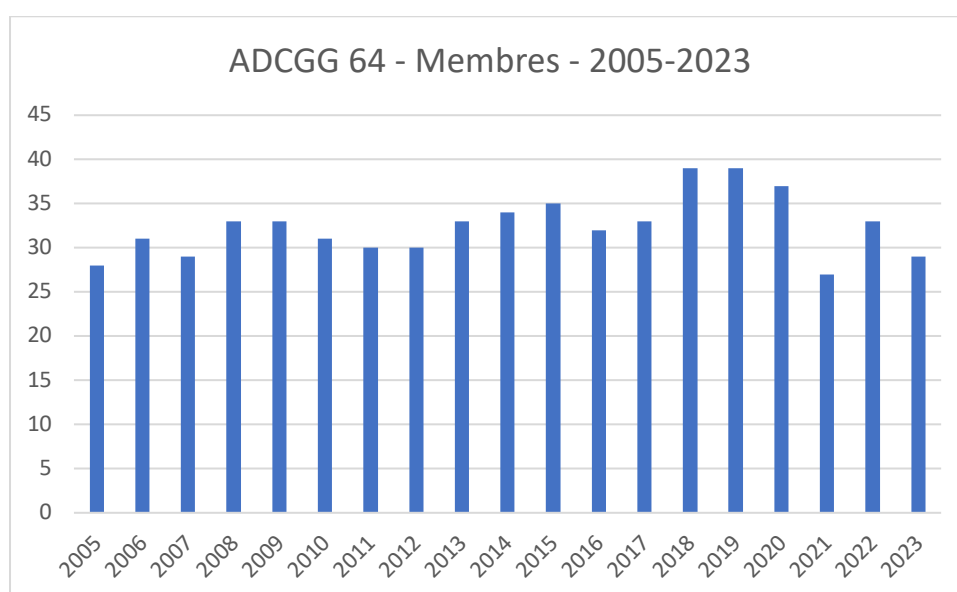
l'est du département. Attribution de 6 et prélèvement de 6, soit 100% de taux de réalisation ; chasse à l'approche.

Ce grand gibier étant localement perçu comme *res communis*, les chasses individuelles sont donc peu valorisées dans les Pyrénées-Atlantiques : leur offre commerciale y est quasi-inexistante et réussir à se procurer quelques bracelets de brocard pour le tir d'été, sans parler d'un bracelet d'isard, auprès des sociétés de chasse du département relève en général d'un travail de longue haleine, pas forcément couronné de succès. Et même dans les sociétés de montagne pratiquant bon gré mal gré le tir d'approche ou d'affût imposé de l'isard, la chasse du chevreuil, du cerf et du sanglier reste en général exclusivement collective. Hors de la battue villageoise, point de salut !

- Autres grands mammifères non chassables présents dans le département :
 - Le bouquetin ibérique a été introduit avec succès à partir de 2014 en vallée d'Aspe, ainsi que simultanément en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées, en remplacement du bouquetin pyrénéen dont le dernier spécimen connu s'est éteint en Espagne en 2000.
 - Environ cinq ours sont résidents en montagne, dans le département.
 - Au moins un loup évolue depuis plusieurs années entre zones de piémont et de montagne dans l'est du Béarn ; aucune meute n'a encore été signalée dans les Pyrénées-Atlantiques.
- Divers :
 - L'utilisation de la chevrotine est interdite dans le département mais le tir du chevreuil au plomb y est autorisé et largement pratiqué, ce qui doit résulter en un nombre certain d'animaux blessés et non retrouvés.
 - L'utilisation de chiens de rouge est exceptionnelle, voire inexistante ; 7 conducteurs de chiens de rouge agréés par l'UNUCR étaient cependant recensés en 2023 dans le département.
 - La chasse à l'arc a un petit nombre d'adeptes ; le grand gibier presque exclusif de cette chasse est le chevreuil et les prises de sanglier, cerf et isard restent anecdotiques.
- Relation avec la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques
 - La relation avec la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques (FDC 64) est excellente et le siège social de l'ADCGG 64 est domicilié à la FDC 64, dont l'association utilise l'infrastructure pour ses réunions.

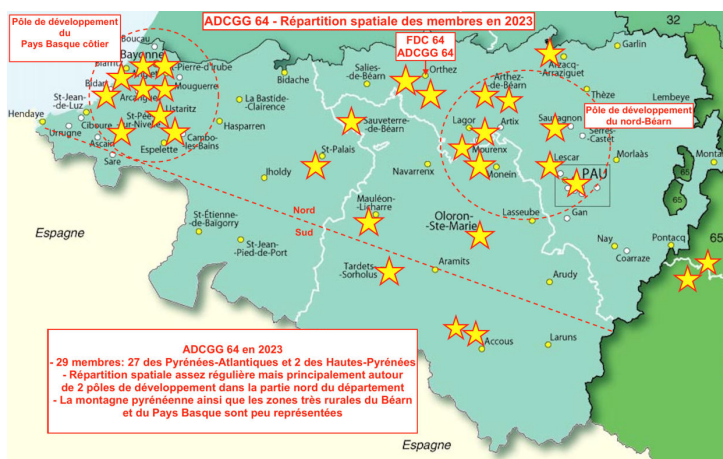
2. L'ADCGG 64 à la loupe

- L'Association départementale des chasseurs de grand gibier des Pyrénées-Atlantiques (ADCGG 64) a été créée en 2001.
 - Membres
 - 29 membres, 3 femmes (10%) et 26 hommes (90%), à jour de cotisation en 2023. Ce taux de féminisation d'environ 10% est supérieur au taux de 3,3% de chasseuses présentes au sein du nombre total de chasseurs ayant validé leur permis de chasse en France au cours de la saison 2022/2023.
 - Évolution du nombre de membres entre 2005 et 2023 :
 - Le nombre de membres est resté stable, une trentaine environ, depuis 2005. L'effectif bas a été de 27 en 2021 (chute de 10 membres en année post-Covid) et l'effectif le plus haut atteint a été de 39 (2018 & 2019).
 - La rétention dans la durée de nouveaux membres rejoignant l'association suite à obtention du Brevet grand gibier est problématique.

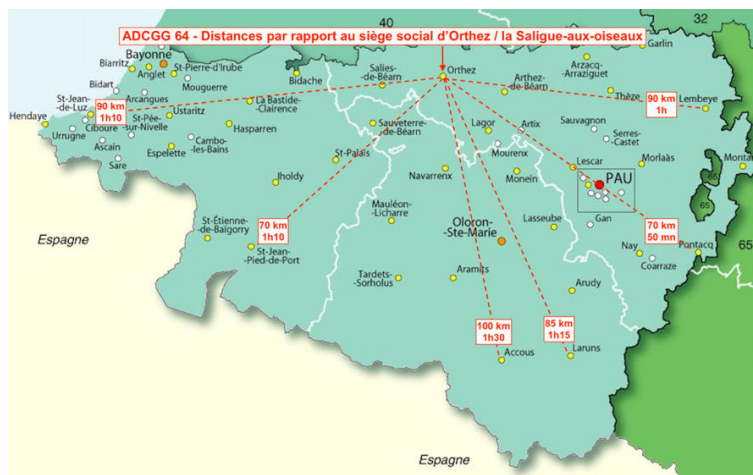


- Ratio nombre de membres ADCGG 64 pour 1000 chasseurs du département :
 - 29 membres (2023) pour 15400 chasseurs (2022/2023), soit un ratio de 1,88 membre ADCGG /1000 chasseurs FDC.
 - Ce ratio permet seulement d'évaluer le taux de représentativité des membres d'une ADCGG au sein de la population totale des chasseurs d'un département. Il devrait, pour être plus précis, ne prendre en compte que la population des chasseurs départementaux pratiquant la chasse au grand gibier mais il n'y a malheureusement plus de statistiques officielles disponibles depuis la suppression du timbre grand gibier en 2019.

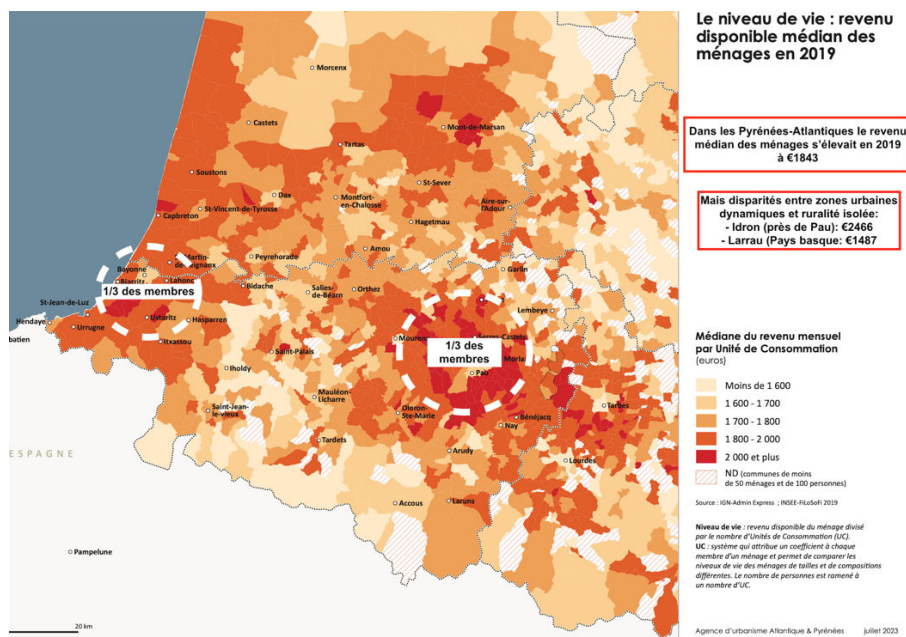
- Profil-type des membres :
 - Le membre de l'ADCGG 64 vit principalement (66%) dans la zone d'attraction des deux grands pôles urbains du département que constituent les bassins de Pau – nord Béarn et du Pays basque côtier. Il est majoritairement mâle (90%) même si des chasseuses (10%) sont présentes dans l'association, d'un âge moyen de 53 ans (30 ans pour la cadette et 85 ans pour l'aîné), principalement retraité (60%), et d'un profil 'cadres et professions intellectuelles supérieures' dominant (60%), même si toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées ; il est pour la grande majorité détenteur d'un Brevet grand gibier. En théorie disposé à offrir un peu de temps à l'association, ses motivations d'adhésion le répartissent équitablement en deux groupes distincts, l'un privilégiant son développement cynégétique personnel et l'autre se déclarant motivé par la formation des chasseurs du département. Conservateur ou peu familiarisé aux techniques informatiques, il ne se montre pas enthousiasmé par la perspective d'utiliser l'outil internet dans le cadre des réunions de l'association ou de la formation au Brevet grand gibier, dont il juge satisfaisante l'organisation. A la recherche de convivialité et de vie associative, il est demandeur d'activités de cohésion. L'isolement géographique du siège de l'association, colocalisé avec la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques au centre-nord du département, est une contrainte pour beaucoup du fait des délais et coûts de déplacement. L'adhésion des membres à l'association s'est réalisée par cooptation majoritairement, via l'entremise d'un ami déjà membre de l'ADCGG 64 ou de l'ANCGG ; ni les séances de présentation organisées dans le département, ni les séances de tir au sanglier courant dans une moindre mesure, ne drainent de nouveaux adhérents. Le taux de représentation des membres de l'ADCGG 64 au sein de la communauté des chasseurs du département des Pyrénées-Atlantiques s'élevait à 1,88/1000 en 2023.
- Répartition spatiale des membres : 1/3 en zone d'attraction de Pau et du nord-Béarn, 1/3 en zone d'attraction du Pays basque côtier et 1/3 dans les zones rurales ou montagnardes isolées de l'intérieur hors zone d'attraction des pôles urbains principaux.



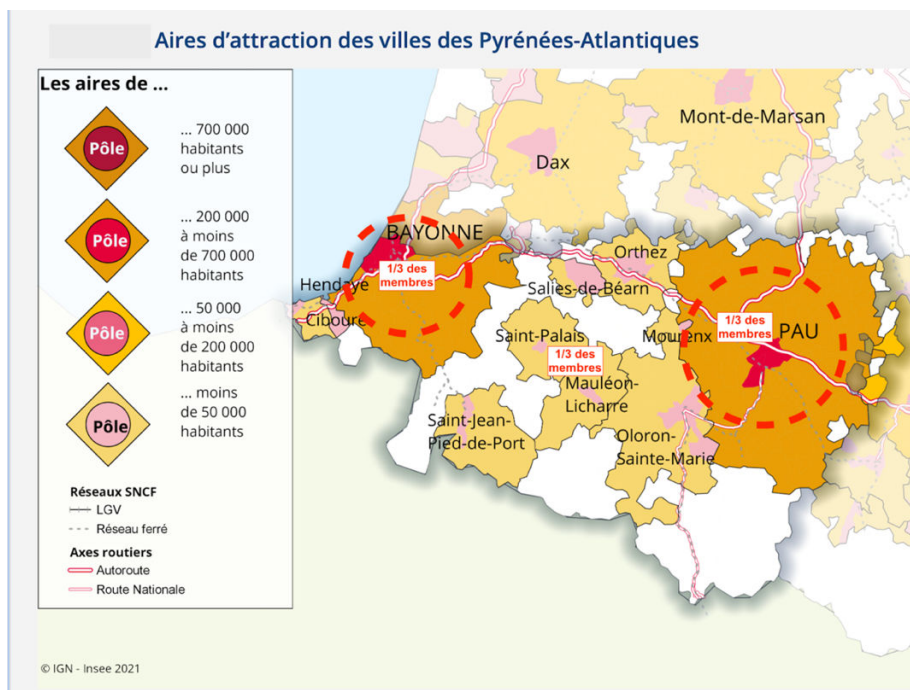
- Un siège d'association isolé géographiquement :



- Cette situation d'isolement géographique consécutive à l'ancrage à la FDC 64 reste cependant la plus rationnelle car elle positionne le siège de l'association entre les deux pôles urbains de développement que sont les zones du Pays basque côtier et de Pau - nord Béarn, en bordure de l'autoroute A64 qui relie Pau à Bayonne.
- Pratique du tir
 - L'ADCGG 64 bénéficie de la présence du stand de tir de Mont (64300), dans le nord-est du département ; les installations disponibles comprennent un pas de tir au sanglier courant et un pas de tir à 100 mètres pour carabines. L'installation d'un pas de tir à 200 mètres est également prévue d'ici à la fin d'année 2024.
 - Certains membres de l'association utilisent aussi le stand de tir des Isards de Bigorre à Lourdes (65100), dans les Hautes-Pyrénées voisines ; ce stand comporte des pas de tir carabine à 100, 200 et 300 mètres mais pas de sanglier courant.
- Profil socioéconomique du bassin de recrutement des Pyrénées-Atlantiques
 - Le revenu médian ('une moitié gagne moins et l'autre plus') des ménages (2019) des Pyrénées-Atlantiques, approximativement semblable à celui de départements tels que la Gironde ou le Bas-Rhin, ne situe pas les Pyrénées-Atlantiques parmi les départements les plus pauvres de France métropolitaine.
 - Mais de très grandes disparités de revenu existent cependant entre zones situées dans les pôles d'attraction de bassins urbains dynamiques et celles localisées en ruralité isolée ; par exemple : revenus mensuels médians de €2466 pour Idron (périphérie de Pau) et de €1487 pour Larrau (montagne basque) en 2019.



- L'ADCGG 64 recrute la majorité de ses membres (2/3) dans les zones urbaines, péri-urbaines ou rurales situées dans les zones d'attraction de pôles urbains dynamiques.



- Challenges
 - Bassin de recrutement défavorable : absence de centre de gravité dans un département historiquement scindé entre un pôle béarnais et un pôle basque ; faible niveau d'éducation cynégétique de la majorité des chasseurs, le chasseur basco-béarnais reste majoritairement un chasseur-cueilleur très attaché au droit de chasse vivrière gagné par ses ancêtres et très conservateur dans ses pratiques cynégétiques ; niveau

socioéconomique bas d'une grande partie du département et faibles densités de population.

- Environnement cynégétique dominé par les sociétés de chasse villageoises, qui ne constituent généralement pas un terreau propice au développement de chasses naturalistes :
 - Pratique d'une chasse au grand gibier quasi-tribale et intérêt cynégétique souvent limité aux facteurs de cohésion sociale et du travail des chiens courants.
 - Possibilités limitées de pratique des chasses individuelles ; or ce sont souvent des chasseurs à l'approche/affût qui passent le BGG et sont ensuite susceptibles de rejoindre l'ADCGG.
 - Pas de territoires domaniaux ou privés à amodier pour pratiquer une chasse naturaliste entre pairs, contribuer au dynamisme de l'association et attirer des nouveaux membres.
- Manque de disponibilité associative d'une grande partie des membres ; mais il s'agit là d'un problème que connaissent la majorité des associations, en particulier dans la période post-Covid !
- Réactivité et taux de réponse des membres très faible ; exemples :
 - Assemblée générale annuelle, 20 octobre 2023 : 11 présents sur 37 convoqués et très peu d'excusés.
 - Sondage, 15 décembre 2023 : 16 réponses, après moult relances, pour 29 membres.
- Besoin de définir une nouvelle stratégie de développement adaptée au contexte local afin de pouvoir optimiser le recrutement, pour atteindre une masse critique qui permettra ensuite un meilleur développement.

3. Activités organisées par l'ADCGG 64 au profit de la communauté des chasseurs du département

- Brevet grand gibier
 - Historique

Brevet grand gibier - Pyrénées-Atlantiques - ADCGG 64 - 2002 à 2023					
Année	Nombre de candidats	Médailles d'or	Médailles d'argent	Taux de réussite 'Or'	Divers
2002	13	11	1	85%	
2003	13	6	2	46%	
2004	23	16	0	70%	
2005	4	3	0	75%	
2006	8	4	1	50%	
2007	7	5	2	71%	
2008	5	4	1	80%	
2009	5	5	0	100%	
2010	8	5	0	63%	
2011	5	2	2	40%	

Année	Nombre de candidats	Médailles d'or	Médailles d'argent	Taux de réussite 'Or'	Divers
2012	3	1	1	33%	
2013	13	4	0	30%	
2014	7	5	0	71%	
2015	9	6	3	66%	
2016	1	0	0		Session annulée
2017	9	5	0	55%	
2018	13	10	1	77%	
2019	2	0	1	0%	
2020	0	0	0		Pas de session
2021	0	0	0		Pas de session
2022	10	9	1	90%	
2023	5	3	0	60%	
Total	153	95	15	62%	
Notes	2002-2019: Ni les candidats de l'ADCGG 65 ni ceux du lycée agricole de Saint-Pée ne sont inclus dans les décomptes ci-dessus				
	2016: Session BGG annulée du fait de la présence d'un seul candidat				
	2020 & 2021 : Pas de session du fait de la pandémie de Covid-19				

- Toutes les séances de préparation et de révision sont délivrées en présentiel au siège de l'ADCGG 64 ; dix séances sont programmées de février à juin pour le BGG 2024.
 - L'éloignement du lieu de la formation, au nord du département, est susceptible de décourager certains candidats potentiels.
- Perfectionnement au tir
 - 2023 : Environ 220 chasseurs du département entraînés au cours de 14 séances de perfectionnement au tir au sanglier courant organisées au stand de tir de Mont (64300).
 - 2022 : Environ 200 chasseurs du département entraînés au cours de 12 séances de perfectionnement au tir au sanglier courant organisées au stand de tir de Mont (64300).
 - Le problème principal rencontré par les formateurs au tir de l'ADCGG 64 est la présence souvent aléatoire des tireurs aux séances réservées ; certains s'inscrivent mais ne se présentent pas le jour de la séance, sans s'être préalablement décommandés.
 - L'éloignement du stand de tir de Mont, localisé au nord-est du département, peut également représenter une contrainte pour certains.
- Autres
 - Organisation des Journées nationales de l'ANCGG à Biarritz, du 18 au 21 mai 2023.
 - Présentation de l'ADCGG 64 sur plusieurs sites du département en 2023 : stands à la Journée de la chasse de Lantabat (64640) et au magasin Terres & Eaux de Serres-Castet (64121).

4. Sondage interne

- L'ADCGG 64 a décidé, fin 2023, de consulter ses membres afin d'établir un état des lieux de l'association ; le but de cette consultation était de pouvoir définir d'une nouvelle stratégie de développement, afin de répondre du mieux que possible aux attentes internes et de rendre l'offre de l'association attractive à un environnement cynégétique externe complexe.
 - Le questionnaire figurant ci-après a été adressé aux membres de l'ADCGG 64 le 4 décembre 2023 ; devant le faible taux initial de réponse, une relance par mél et par WhatsApp a été effectuée ultérieurement.
 - Seize (16) membres sur les 29 que compte l'association, soit 51%, ont répondu à l'échéance fixée du 15 décembre 2023 ; ce taux de réponse très moyen peut néanmoins être jugé satisfaisant, la norme de taux de réponse aux sondages associatifs étant habituellement de l'ordre de 25 à 30%.
 - Détail du sondage et enseignements, basé sur 16 réponses :

Pourquoi avez-vous rejoint l'ADCGG 64 :	Réponses
1. Principalement pour appartenir à un groupe de chasseurs-spécialistes avec qui je peux échanger sur des sujets techniques cynégétiques.	4
2. Principalement pour m'impliquer activement dans les actions au profit des chasseurs du département entreprises par l'association et participer à la promotion de bonnes pratiques de chasse dans les Pyrénées-Atlantiques ?	5
3. Pour les deux raisons ci-dessus.	4
4. Par simple curiosité personnelle.	3
Quelles sont vos attentes par rapport à votre appartenance à l'ADCGG 64 :	
1. Échanger avec d'autres spécialistes sur nos activités de chasse respectives et apprendre les uns des autres.	10
2. Participer à l'amélioration de la formation générale des chasseurs du département en m'impliquant activement dans l'organisation du Brevet Grand Gibier.	8
3. Participer à l'amélioration de la formation technique des chasseurs du département en m'impliquant activement dans l'organisation des séances d'entraînement au tir à Mont.	7
4. Participer activement à l'organisation de séances de présentation de l'ADCGG 64 dans le département afin de promouvoir l'association et d'attirer des nouveaux membres.	2
5. Autres motifs (préciser). « Convivialité »	2
6. Pas d'attente particulière.	1
Quelles sont vos limitations :	
7. Limitations de disponibilité ; j'ai du temps personnel à offrir à l'association :	
a. Pas du tout.	1
b. Un peu.	12
c. Beaucoup.	0
8. Limitations financières ; les dépenses induites par les déplacements liés aux activités de l'association constituent pour moi une charge financière :	
d. Pas du tout.	8
e. Un peu.	5
f. Beaucoup.	0

L'organisation des réunions de l'ADCGG 64 à la Saligue aux Oiseaux représente-t-elle pour vous une contrainte :	
9. En termes de délais de route :	
g. Pas du tout	5
h. Un peu	10
i. Beaucoup	0
10. En termes de coût du transport :	
j. Pas du tout	6
k. Un peu	9
l. Beaucoup	0
Pensez-vous qu'il faille envisager d'organiser certaines de ces réunions de façon virtuelle, par internet, et seriez-vous prêts à y participer ?	
m. Oui	4
n. Non	6
o. Peut-être pour certaines des réunions, en ne maintenant en présentiel que les plus importantes.	8
L'organisation actuelle des séances de préparation au Brevet Grand Gibier est-elle selon vous :	
11. Satisfaisante et ne nécessite pas d'être modifiée : les séances de préparation doivent majoritairement se tenir en présentiel à la Saligue aux Oiseaux.	8
12. Contraignante en termes de déplacements (temps/finances) pour les instructeurs et pour les candidats : une partie des séances pourrait se faire à distance, par ordinateur ?	5
13. Autre proposition : (préciser)	0
En dehors des 3 buts précités (Brevet grand gibier, entraînement au tir de chasse, actions de promotion de l'ADCGG), pensez-vous qu'il doit y avoir une vie de l'association ?	
p. Oui	12
q. Non	2
Dans l'affirmative :	
14. L'organisation d'activités de cohésion visant à renforcer l'esprit d'appartenance vous paraît :	
r. Indispensable	3
s. Utile	10
t. Facultative	0
u. Inutile	0
15. Types d'activités à envisager, liste ci-après non limitative :	
v. 1 journée d'activités de type « rallye » avec les familles	5
w. Pots ou repas lors d'occasions particulières	11
x. Journées de tir (carabine, arc, tir à plomb...)	11
y. Conférences	5
z. Activités conjointes avec d'autres AD de la région	6
aa. Jumelage avec d'autres AD	5
16. Autre moyen de faire vivre l'association, préciser : « Projection de films sur sujets cynégétiques ; « Sorties et autres activités de découverte » ; « Salon, exposition »	3
17. Êtes-vous prêt à participer activement à l'organisation d'au moins une de ces activités au cours de l'année ?	
bb. Oui	11
cc. Non	0
18. Si la majorité des adhérents ne voit pas l'utilité d'une vie associative concrète, pensez-vous que l'association doive :	
dd. Être mise en sommeil ou dissoute	0
ee. Limiter ses activités à la préparation du BGG	3
ff. Maintenir ou réduire ses activités actuelles en fonction de la disponibilité des membres actifs	13

Comment avez-vous eu connaissance de l'ANCGG et de l'ADCGG 64 :	
19. Recherche personnelle (internet, revues cynégétiques, autres).	3
20. Recommandation/cooptation d'un ami chasseur, éventuellement déjà membre de notre association.	8
21. Journée de présentation de l'ADCGG 64 sur un site du département (armurerie ou autre).	0
22. Séance de perfectionnement au tir, à Mont.	1
23. Autre à préciser. « Avant mon arrivée dans le département » ; « Par le brevet » ; « Connaissance d'un membre de l'ADCGG » ; « Echanges privés, répondre à un besoin ADCGG »	4

5. Bilan : risques potentiels et actions de redressement à entreprendre

- **L'ADCGG 64 est une association gérée par une équipe impliquée, qui doit cependant faire face aux défis potentiels majeurs que représentent stagnation (plateau d'environ 30 membres depuis une vingtaine d'années), vieillissement du socle des membres et champ d'action restreint, qui pourraient à terme menacer sa pérennité.**
- **Il est nécessaire de définir une nouvelle stratégie de développement pour rendre l'association mieux connue et plus attractive, conditions préalables à l'adhésion de nouveaux membres.**
 - 'Branding' ou image associée à la marque 'ADCGG 64' :
 - Déficit d'image : L'ADCGG 64 est peu connue en dehors d'un cercle d'initiés ; elle peut être également perçue comme une association de chasseurs en 'cols blancs' par une grande partie des chasseurs essentiellement ruraux du département, dont beaucoup se revendiquent comme 'cols bleus'.
 - Communication inadaptée : L'ADCGG 64 est une association élitiste au sens premier du terme ('peu d'éléments sélectionnés sur une aptitude particulière') ou 'de niche' et cette spécificité doit être valorisée au travers d'une communication adaptée ne ciblant qu'un public capable de la recevoir.
 - Expertise non valorisée : L'ADCGG 64 constitue un vivier de spécialistes du grand gibier et cette expertise devrait être mise à la disposition de la FDC 64 :
 - La relation entre FDC 64 et ADCGG 64 est excellente, cette situation mérite d'être optimisée.
 - La FDC 64 est pauvre en ressources humaines spécialisées et ne dispose que d'un seul technicien en charge du traitement des sujets relatifs (hors indemnisation des dégâts) au grand gibier.
 - L'ADCGG 64 dispose en son sein de l'expertise technique et intellectuelle requise pour proposer à la FDC 64 une assistance au cas par cas sur le traitement de dossiers relatifs au grand gibier, comme elle le fait déjà pour la formation au tir des chasseurs du département.

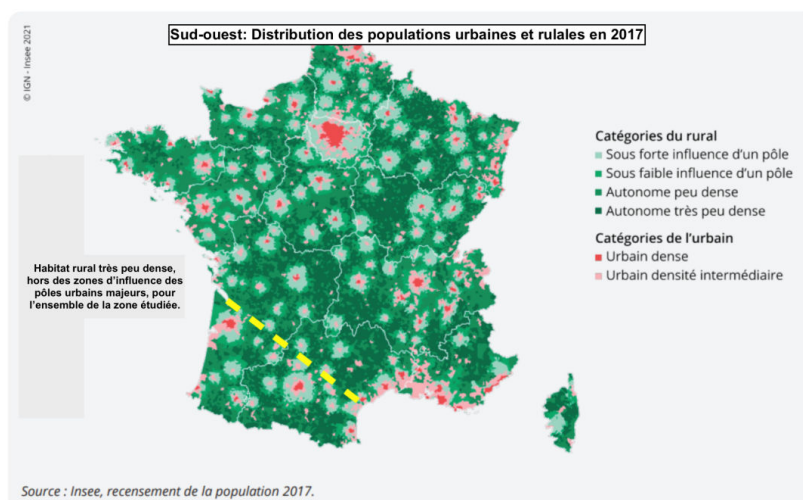
- 'Marketing' et communication :
 - L'ADCGG 64 doit se 'vendre' à un public de niche de chasseurs-naturalistes, que sa stratégie de marketing doit cibler.
 - Les tentatives de marketing jusqu'à présent utilisées pour promouvoir le BGG et l'association ont privilégié un marketing de masse à destination de l'ensemble des chasseurs de la FDC 64, en majorité des chasseurs-cueilleurs ; cela a résulté en un échec relatif en termes de recrutement et de croissance associée.
 - La communication de l'ADCGG 64 doit donc être ciblée sur des segments de population identifiés, capables de comprendre et d'adhérer à ses buts, et éventuellement de la rejoindre :
 - Cadres et professions intellectuelles supérieures retraités ou actifs, le socle socio-professionnel principal des adhérents actuels ; c'est dans ce vivier, même si toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées dans l'association, que des nouveaux membres sont à rechercher en priorité. Ce type de marketing doit incomber à tous les membres de l'association, ou à minima à ceux du comité directeur, qui devraient faire œuvre de prosélytisme dans leur environnement de chasse pour attirer des nouveaux membres et également identifier/parrainer chacun un candidat au BGG de l'année.
 - Jeunes chasseurs du département, la relève potentielle, plus perméable à l'argumentaire de conservation que leurs aînés. Ce type de marketing devrait incomber au comité directeur de l'association.
 - Lycées agricoles : La formation au BGG des très jeunes chasseurs est consommatrice de ressources pour un retour sur investissement immédiat ou à moyen terme quasi nul. Vaut-elle la peine d'être poursuivie si on en considère le rapport investissement/efficacité ?
 - L'association des jeunes chasseurs du département (AJC 64) pourrait être une autre piste. Ces jeunes adultes, en priorité engagés dans la construction de leur vie professionnelle et familiale, ne disposent en général que de peu de disponibilité associative, mais ils sont plus sensibilisés que leurs aînés aux questions de gestion et de conservation. Ils sont l'avenir de la chasse et constitueront de plus en plus des relais d'opinion importants.
 - Chasseurs à l'arc du département, en général jeunes et intéressés par l'interaction des espèces chassées avec leur milieu ; le marketing auprès de cette population devrait incomber au comité directeur de l'association.

L'ADCGG 64 dans le contexte des ADCGGs du Sud-ouest

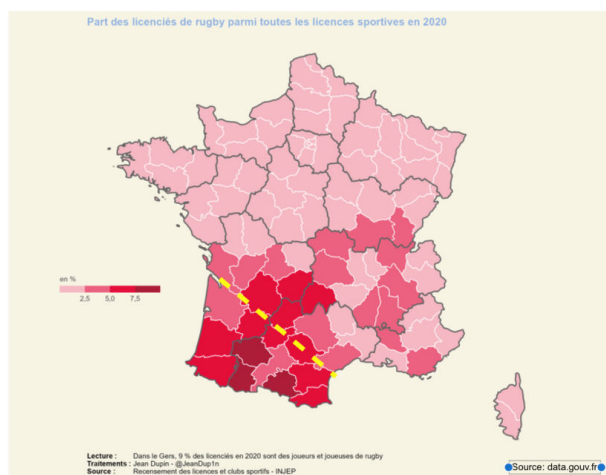
Le profil de l'ADCGG 64 ayant été établi, il convient maintenant de le comparer à celui des ADCGGs voisines du Sud-ouest, afin de rechercher de possibles similitudes et d'en tirer d'éventuels enseignements.

1. Zone géographique étudiée

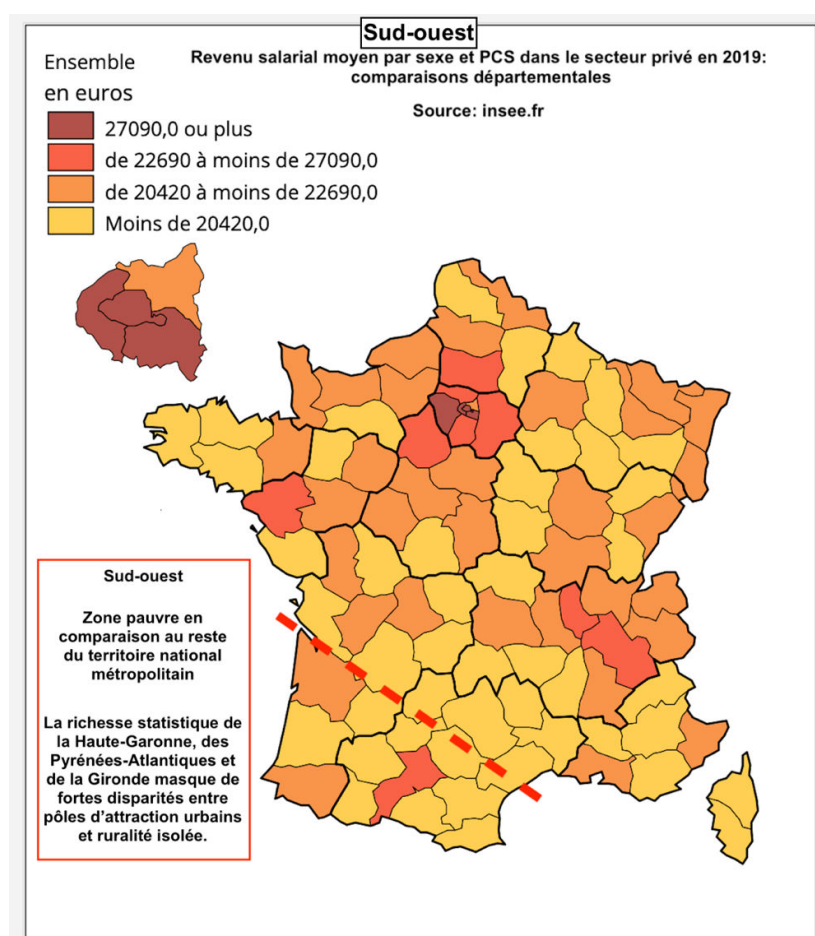
- La zone du Sud-ouest prise en compte dans le cadre de cette étude est comprise entre l'océan Atlantique à l'ouest, les Pyrénées au sud, la mer Méditerranée à l'est, et au nord une ligne allant de l'estuaire de la Gironde à Narbonne approximativement. Elle englobe les douze (12) départements des Landes, du Gers, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, qui sont actuellement rattachés aux régions administratives de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie ; les départements de l'Ariège et du Tarn, dans la zone étudiée, n'ont pas d'ADCGGs.
- Dénominateurs communs entre ces départements :
 - Langue d'Oc ; c'est la langue historique de l'ensemble de la zone étudiée, exception faite des zones de langue basque des Pyrénées-Atlantiques et catalane des Pyrénées-Orientales.
 - Appartenance aux anciennes provinces de Gascogne et du Languedoc, historiquement turbulentes voire irrédentes, entrées tardivement dans le royaume de France, ayant ensuite connu une large autonomie jusqu'à la Révolution française, et revendiquant toujours de forts particularismes régionaux.
 - Dominance des paysages de montagne ou ruraux isolés, à faible densité de population, et type d'organisation sociale associée, privilégiant le communautarisme.
 - Rupture historique, jusqu'à une période récente, dans la pratique de la chasse au grand gibier et dominance d'une chasse communautaire à connotation souvent vivrière.



- Rugby ; la zone étudiée est celle enregistrant le plus fort taux de licenciés de rugby au niveau national.



- Pauvreté socioéconomique et faible densité de population des bassins de recrutement. Les départements retenus dans le cadre de cette étude sont tous des territoires en difficulté économique, à l'exception des zones de richesse relative situées dans les pôles d'attraction économique de Toulouse, Bordeaux et Pau/Côte basque dans une moindre mesure.



La richesse statistique de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et de la Gironde masque de fortes disparités de revenu salarial annuel médian entre pôles d'attraction urbains et ruralité isolée :

- Haute-Garonne : Rouffiac-Tolosan €29.231 et Montréjeau €16.795
- Pyrénées-Atlantiques : Idron €29.592 et Larrau €17.844
- Gironde : Saint-Aubin-du-Médoc €29.580 et Sainte-Foy-la-Grande €13.652

Le facteur de pauvreté socio-économique du bassin de recrutement n'est cependant pas une condition suffisante pour expliquer un taux de recrutement bas ; l'ADCGG du Pas-de-Calais (62) totalise en effet un nombre de membres s'élevant à 205 en 2023, dans un département statistiquement aussi pauvre que la majorité des départements du Sud-ouest étudiés.

2. Profil du chasseur du Sud-ouest

- Le chasseur du Sud-ouest présente majoritairement un profil similaire à celui de son homologue basco-béarnais ; surtout rural ou montagnard éloigné de l'influence d'un pôle urbain, privilégiant la chasse collective aux chiens courants, c'est principalement un chasseur-cueilleur dont les seules modifications acceptées au type de chasse vivrière pratiqué par ses pères sont aujourd'hui l'application de plans de chasse et la mise en œuvre de pratiques de sécurité renforcées. La chasse est toujours pour lui facteur de lien social, car la battue villageoise au sanglier est l'un des seuls liens sociaux qui perdure dans la ruralité du Sud-ouest, souvent un moyen de se procurer de la viande gratuitement ('viande' est employé à dessein car le mot 'venaison' n'est que rarement usité) et permet aussi de générer des ressources financières pour les associations lorsque le surplus de venaison, ou quelques bracelets, sont vendus à des extérieurs.

3. Message adressé aux ADCGGs du Sud-ouest et réponses

- Message adressé sur les adresses mél figurant sur les pages des associations du site de l'ANCGG :

De: Louis Laval <louisadrienlaval@gmail.com>

Objet: ADCGG 64 - Questions aux ADCGGs du Sud-ouest

Date: 20 novembre 2023 à 10:33:13 UTC+1

À: regis.lopez3@orange.fr, didier.blanchard@outlook.com, asso.adcgg33@gmail.com, bertrand.maurice0674@orange.fr, grandgibier65@laposte.net, daniel.stragier@orange.fr, dzeugschmitt@gmail.com, paule.boismartel@sfr.fr, philippe.dasilva48@orange.fr, contact.adcgg82@gmail.com

Cc: Jacky Martin <j.martin@ancgg.org>, Pascal Regin <grandgibier64@gmail.com>, Pascal Regin <vignes64@gmail.com>

A l'attention des Présidents d'Associations départementales des chasseurs de grand gibier de l'Aude, du Gers, de la Gironde, de la Haute-Garonne, des Hautes – Pyrénées, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Orientales et du Tarn-et-Garonne.

Présidents,

Je m'appelle Louis Laval et suis membre de l'ADCGG des Pyrénées-Atlantiques ; nous avons entrepris au sein de notre association une étude afin d'évaluer comment nous pourrions encore mieux répondre aux attentes de nos membres, optimiser notre recrutement, valoriser notre mode de formation au Brevet grand gibier et, facteur essentiel pour pouvoir progresser, évaluer comment notre association peut se comparer au niveau régional et national avec les ADCGGs existantes.

Nous nous adressons à vous car nous pensons que nous avons tous, dans nos départements du Sud-ouest qui sont culturellement proches, ont des pratiques cynégétiques semblables et sont restés majoritairement ruraux, un vivier de recrutement qui doit être similaire (à l'exception, peut-être, de la Gironde et de la Haute-Garonne qui comptent certainement un nombre important de chasseurs citadins issus des agglomérations bordelaise et toulousaine présentant un profil socio-économique différent).

Notre situation au sein de l'ADCGG 64 :

- *Nous avons en 2023 vingt-neuf membres à jour de cotisation ; ce chiffre est resté relativement stable dans le temps.*
- *Ce nombre de 29 membres, ramené aux 15400 chasseurs ayant cette saison validé leur permis de chasse dans les Pyrénées-Atlantiques, nous donne un ratio de 1,88 membres de l'ADCGG 64 pour 1000 chasseurs du département.*
- *Nous n'avons délivré cette année que trois Brevets Grand Gibier 'Or'. Nous enregistrons depuis la période post-Covid un tassement des candidatures que nous attribuons à une diminution de la disponibilité personnelle des candidats, associée à d'autres facteurs tels qu'une augmentation des coûts de transport pour assister à des séances de formation souvent éloignées ... et certainement aussi à une stratégie de communication à reconsidérer de notre part.*

Les informations que nous apprécierions que vous partagiez avec nous afin que nous puissions nous situer dans une perspective Sud-ouest :

- *Représentativité de votre ADCGG dans le département :*
 - *Nombre de membres de votre ADCGG à jour de cotisation en 2023.*
 - *Nombre de chasseurs ayant cette saison validé leur permis de chasse dans votre département.*
- *Brevets Grand Gibier:*
 - *Nombre de BGG 'Or' (limitation volontaire au niveau 'Or' afin de simplifier les calculs) délivrés en 2023 dans votre ADCGG.*
 - *Nombre de BGG 'Or' délivrés au cours des cinq dernières années (hors années où la formation a été suspendue du fait de l'épidémie de Covid) dans votre ADCGG.*
 - *Organisation des cours de préparation au BGG : tous les cours dans votre association se déroulent-ils en présentiel ou bien organisez-vous certaines séances de formation à distance, en téléconférence par exemple ?*

Nous avons demandé des informations similaires à l'ANCGG (Jacky Martin en copie de ce mél), afin de pouvoir évaluer notre situation par rapport au niveau national et notre président de l'ADCGG 64 (Pascal Régis, aussi en copie) partagera également avec vous les enseignements de notre étude de portée régionale, pour laquelle votre contribution est essentielle et serait réellement appréciée.

Merci d'avance, bien cordialement. Louis Laval

- Réponses
 - Parmi les 9 ADCGGs sollicitées, 4 (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haute-Garonne et Lot-et-Garonne) ont participé à l'étude et fourni des réponses aux questions posées, 3 (Gers, Gironde et Landes) ont accusé réception de la demande mais n'ont ensuite fourni aucune information et 2 (Aude et Tarn-et-Garonne) n'ont pas répondu, en dépit d'une relance effectuée par mél et par SMS à la mi-décembre.
- Challenges des ADCGGs du Sud-ouest ayant participé à la consultation
 - Bassin de recrutement pauvre et chasseurs locaux généralement peu enthousiastes à l'idée d'approfondir leurs connaissances cynégétiques pour pratiquer une chasse différente ; la greffe ADCGG a du mal à prendre et les chasseurs-naturalistes sont souvent assimilés à des chasseurs 'en cols blancs' par leurs homologues des sociétés de chasse villageoises.
 - Manque de disponibilité associative, constatation commune à toutes les associations, surtout en période post-Covid.
 - BGG. Difficulté de motiver des candidats, contraintes logistiques dans le cadre de l'organisation (disponibilité de locaux ; distances jusqu'aux centres de formation souvent importantes ; disponibilité d'installations de tir au sanglier courant). L'ADCGG 31 a développé un module de formation à distance, dont les résultats sont malheureusement décevants, les candidats inscrits manquant d'assiduité personnelle dans la préparation et ne se présentant finalement pas à l'examen.
 - Relations avec les FDC locales qui, lorsqu'elles ne sont pas bonnes, compliquent les efforts de développement.
 - Disponibilité d'installations de tir, souvent distantes, lorsqu'elles existent.

1. Éléments de comparaison

Département	ADCGG	Membres ADCGG 2023 (1)	Chasseurs FDC 2023/2024 (2)	Ratio ADCGG/FDC 2023/2024	BGG 2023 (3)	UNUCR Conducteurs de chiens de rouge (4)
Pyrénées-Orientales	ADCGG 66	66	7000	9,42/1000	21 inscrits 16 'Or' carabine 2 'Or' arc Taux réussite 'Or' : 86%	1
Haute-Garonne	ADCGG 31	44	11200	3,92/1000	14 inscrits 2 'Or' carabine 3 'Or' arc 1 'Or' vénerie Taux réussite 'Or' : 43%	3
Hautes-Pyrénées	ADCGG 65	27	8500	3,17/1000	Pas de BGG organisé en 2023	1
Tarn-et-Garonne	ADCGG 82	20	6360	3,14/1000	Pas de BGG organisé en 2023	7
Lot-et-Garonne	ADCGG 47	24	11500	2,08/1000	Pas de BGG organisé en 2023	1
Pyrénées-Atlantiques	ADCGG 64	29	15400	1,88/1000	5 inscrits 3 'Or' carabine	7

					Taux réussite 'Or' : 60%	
Gers	ADCGG 32	15	9000	1,66/1000	Pas de BGG organisé en 2023	4
Landes (dont lycée agricole de Sabres)	ADCGG 40	29	20000	1,45/1000	30 inscrits 9 'Or' carabine 3 'Argent' carabine 2 'Or' arc Taux réussite 'Or' : 36%	5
Gironde	ADCGG 33	48	40000	1,2/1000	10 inscrits 2 'Or' carabine 2 'Argent' carabine Taux réussite 'Or' : 20%	5
Aude	ADCGG 11	4	9500	0,42/1000	Pas de BGG organisé en 2023	3
Ariège	Pas d'ADCGG	00	6500	00/1000	Pas d'ADCGG	1
Tarn	Pas d'ADCGG	00	9000	00/1000	Pas d'ADCGG	2

- (1) Source ANCGG
(2) Source FDCs ou ANCGGs, la FNC ayant refusé de communiquer ces données
(3) Source ANCGG
(4) Source UNUCR

- Exception faite des Pyrénées-Orientales, les départements dans lesquels sont situés des pôles de développement urbains dynamiques, Haute-Garonne et Gironde en particulier, sont ceux dont les ADCGGs comptent le plus de membres.
 - Moyennes établies par rapport aux éléments statistiques des départements étudiés :
 - Nombre moyen de membres par ADCGG : 30,6
 - Ratio ADCGGs / FDCs : 2,83/1000
 - Taux de réussite au BGG 'Or' : 49%
 - Départements 'extrêmes' :
 - Aude : Développement difficile de l'ADCGG 11 (4 membres) ne pouvant être expliqué du fait d'une absence de retour d'information de l'association.
 - Pyrénées-Orientales : **L'ADCGG 66 est au niveau régional le modèle vers lequel tendre** ; ses très bons résultats (66 membres, 86% de réussite au BGG 'Or' en 2023 et ratio de 9,42/1000) dans tous les aspects de l'étude sont vraisemblablement à porter au crédit d'une équipe dirigeante dynamique, certainement depuis une longue période de temps.

2. Situation de l'ADCGG 64 par rapport à ses homologues du Sud-Ouest

L'ADCGG 64 se situe dans la norme des ADCGGs du Sud-ouest par le nombre de ses adhérents (29 comparés à une moyenne régionale de 30,6), elle obtient des résultats supérieurs à la moyenne pour ce qui est de l'organisation du Brevet grand gibier que seules 5 ADCGGs régionales sur 10 étudiées ont organisé en 2023 (60% de réussite au BGG 'Or' dans les Pyrénées-Atlantiques comparés à une moyenne régionale de 49%)

et elle présente un ratio de représentativité au sein des FDCs locales un peu plus bas que la moyenne (1,88/1000 comparé à une moyenne régionale de 2,83/1000). Contrairement à certaines autres, l'ADCGG 64 jouit d'une excellente relation avec sa FDC, avec laquelle elle collabore efficacement, et bénéficie de la présence dans le département d'installations permettant de perfectionner au tir au sanglier courant un minimum de 200 chasseurs par an. **Le facteur principal de frein à son développement est le même que celui de ses consœurs ; il est tout à la fois lié à un bassin de recrutement pauvre et peu dense, ainsi qu'à un environnement majoritaire de chasseurs-cueilleurs au sein des FDCs**, dont certains pourraient même, par méconnaissance, adopter une attitude contre-productive de lutte des classes cynégétique opposant selon eux chasseurs-naturalistes 'en cols blancs' et chasseurs-cueilleurs 'en cols bleus'. Les ADCGGs étant des associations élitistes au sens positif du terme ('peu d'éléments sélectionnés sur une aptitude particulière'), leur croissance est avant tout dépendante de la mise en place de politiques de communication ciblées destinées aux seules populations 'niche' de chasseurs susceptibles d'adhérer aux valeurs de la chasse naturaliste, qui sont seuls susceptibles de les rejoindre ; l'investissement dans une communication de masse pour tenter de promouvoir la conception ANCGG de la chasse au grand gibier au sein d'une population de chasseurs encore aujourd'hui souvent encline à considérer la chasse comme une activité vivrière ayant jusqu'à présent toujours été à fonds perdu.

Les ADCGGs du Sud-ouest dans le contexte des ADCGGs nationales

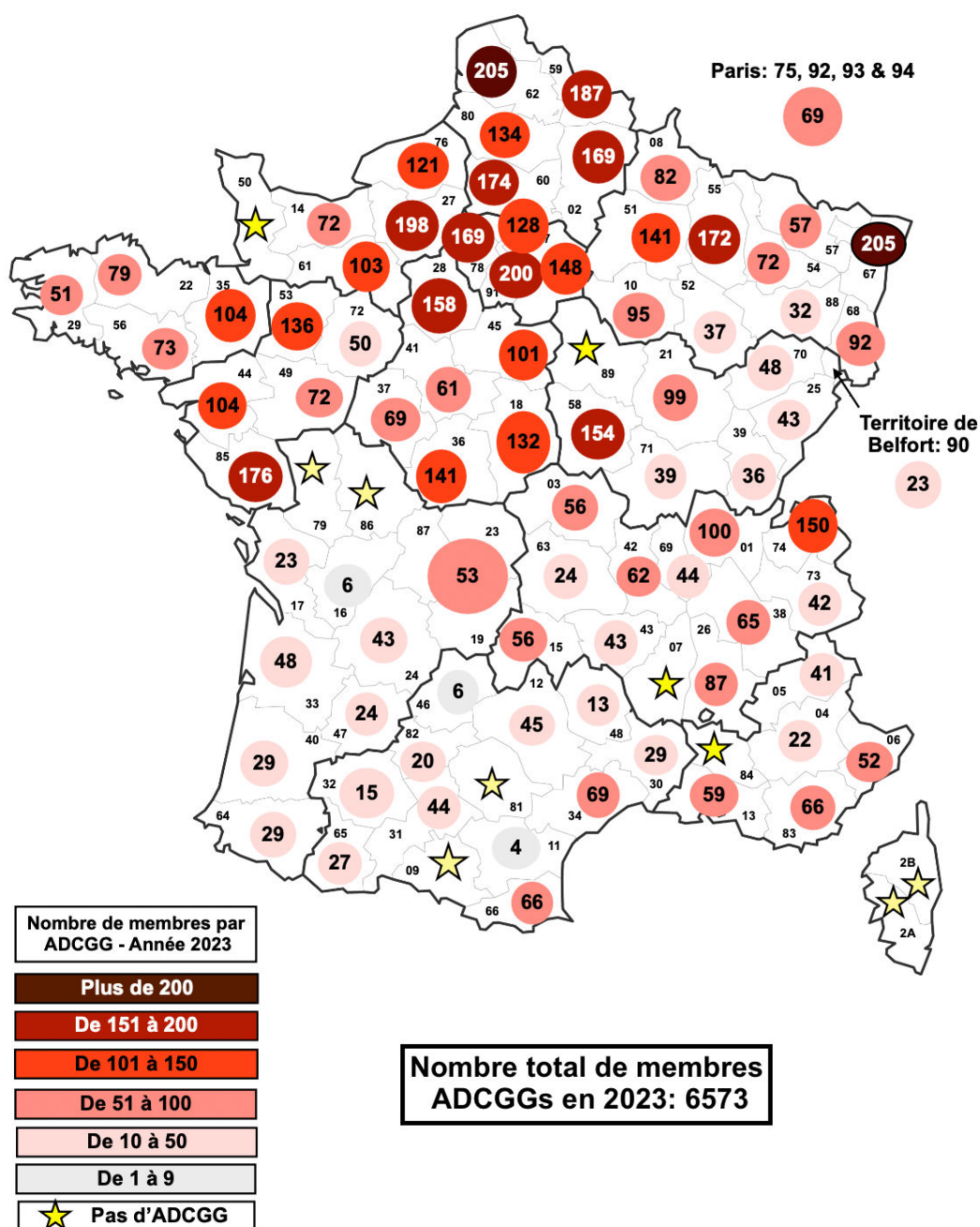
Les caractéristiques particulières des ADCGGs du Sud-ouest ayant été établies, il convient maintenant de les comparer à leurs homologues de France métropolitaine de façon à tenter d'établir la ou les conditions nécessaires, au-delà du prérequis de dynamisme de son équipe dirigeante, au bon développement d'une ADCGG. Des informations particulières étant nécessaires pour conduire ce complément d'étude de portée nationale, la Fédération nationale des chasseurs (FNC) a été sollicitée pour fournir le nombre de chasseurs ayant au cours de la saison 2023/2024 validé leur permis de chasse par département et il a été demandé à l'Association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG) le nombre actuel d'adhérents par ADCGG ainsi que le détail des BGGs délivrés en 2023. La FNC, ainsi que deux FDC sollicitées sur le même sujet, ont refusé de communiquer. L'ANCGG a, quant à elle, très rapidement partagé toutes les informations demandées.

1. Les ADCGGs en France métropolitaine en 2023

- Nombres d'ADCGGs : 81 associations.
- Il n'y a pas d'associations dans 10 départements : Ardèche, Ariège, Corse-du-Nord, Corse-du-Sud, Deux-Sèvres, Manche, Tarn, Vaucluse, Vienne et Yonne.
- Trois départements (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze) sont regroupés au sein de la même association.
- Nombre total des membres des ADCGGs : 6573.
- Nombres de membres les plus élevés par ADCGG : 205 pour le Bas-Rhin et pour le Pas-de-Calais.

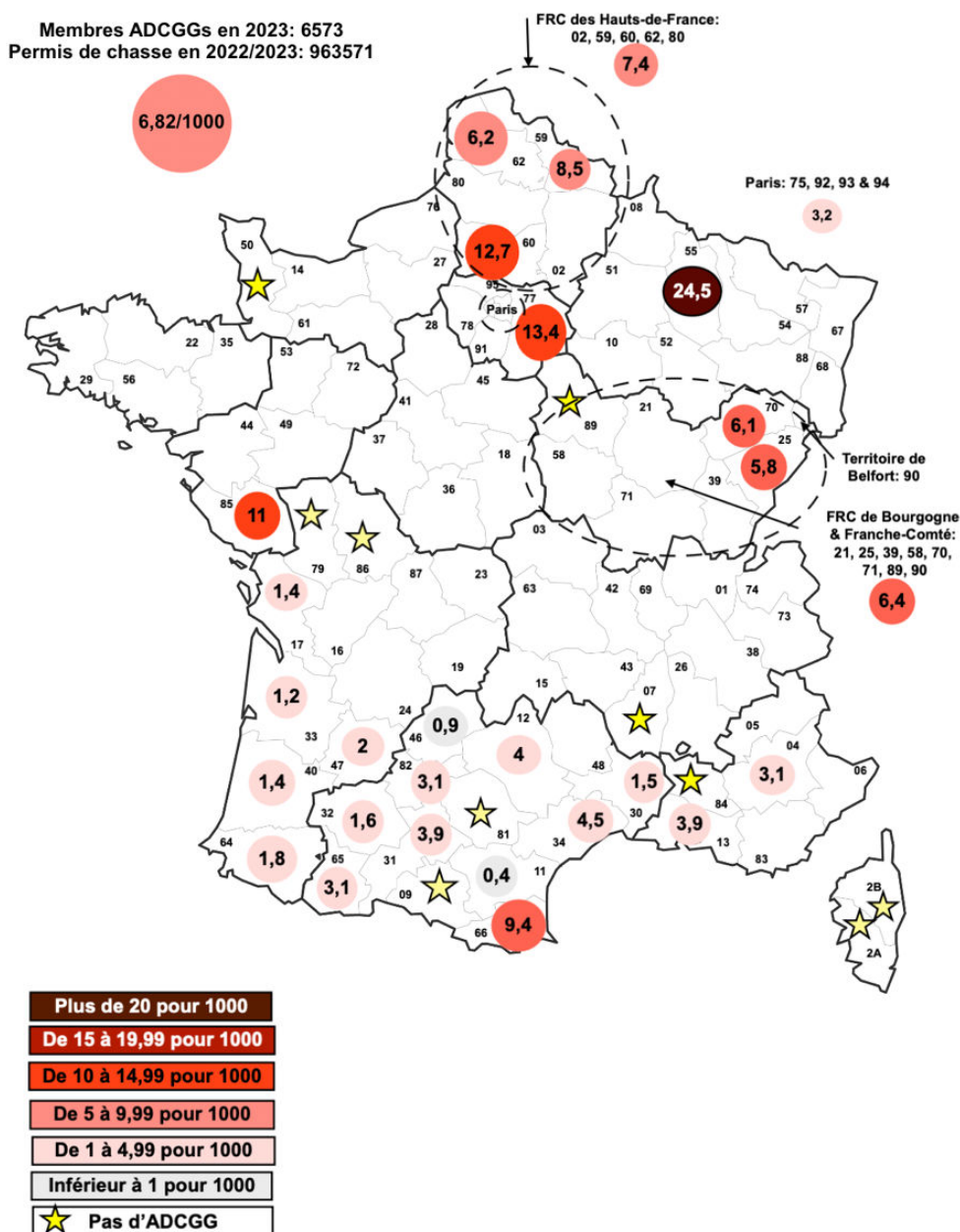
- Nombres de membres les plus bas par ADCGG : 4 pour l'Aude, 6 pour la Charente et pour le Lot.
- Nombre théorique moyen des membres par ADCGG : 81.

Associations départementales des chasseurs de grand gibier Nombre de membres par département métropolitain en 2023

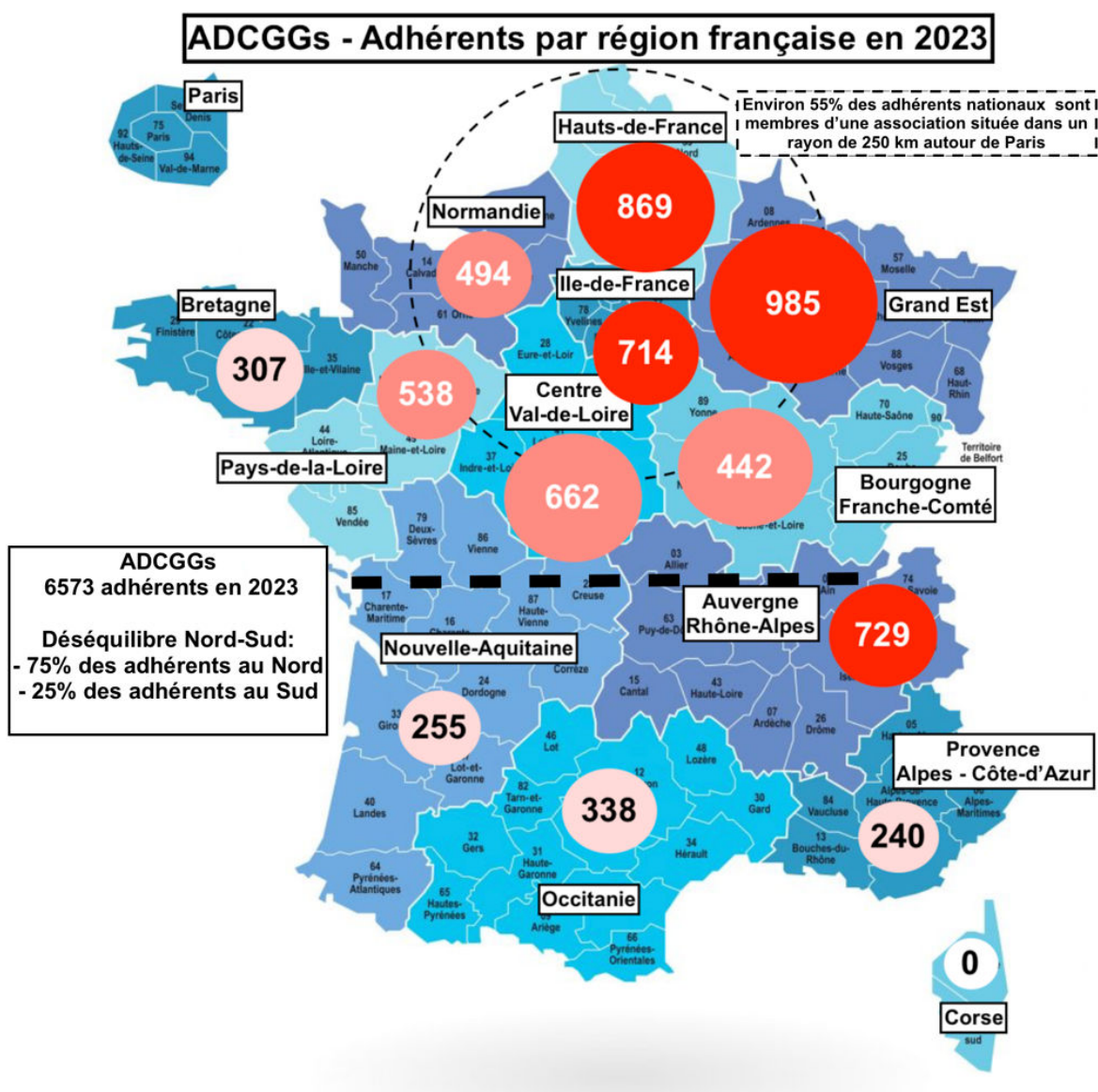


- Nombre de permis de chasse délivrés en France, saison 2022/2023 : 963571
- Ratio de représentativité au niveau national : 6,82 membres ADCGGs / 1000 chasseurs FNC
- Ratio le plus bas (résultats partiels faute de partage d'information FNC) : Aude 0,4/1000
- Ratio le plus haut (résultats partiels faute de partage d'information FNC) : Meuse 24,5/1000
- La carte ci-après est incomplète du fait d'un non-partage d'information (nombre de chasseurs par département) par la FNC :

Associations départementales des chasseurs de grand gibier Ratio 'x' membre(s) ADCGG pour 1000 chasseurs FDC en 2023



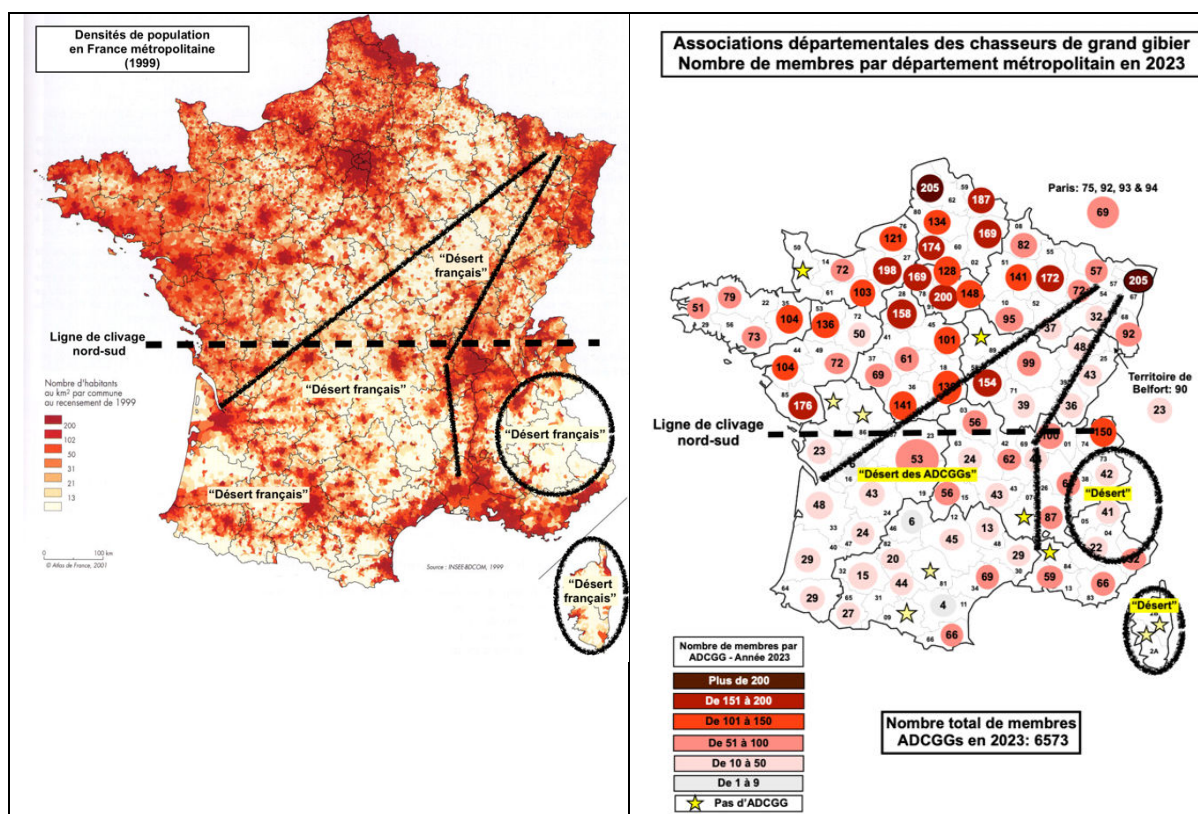
- Constatations parlantes s'il en est :
 - 55% des membres des ADCGGs (3641) appartiennent à une association située dans un rayon de 250 kilomètres autour de Paris.
 - La taille des associations augmente au fur et à mesure que l'on se déplace en France du sud vers le nord.
 - 75% des adhérents (5011) des ADCGGs nationales appartiennent à des associations situées au nord d'une ligne allant de La Rochelle à Genève, peu ou prou la ligne de séparation entre langue d'Oc et langue d'Oïl.
- Au sud, les très bons résultats de la région Auvergne-Rhône-Alpes en terme du nombre des membres sont à porter au crédit des ADCGGs de Haute-Savoie, de l'Ain et de la Drôme, qui enregistrent des nombres d'adhérents quasi-nordistes (87 à 150) ; pour le reste de la région, les 9 autres ADCGGs sont définitivement sudistes par le nombre de leurs membres (24 à 65) !



2. Condition impérative au développement quantitatif d'une ADCGG

La comparaison entre cartes de France des ADCGGs et des densités de population montre clairement que :

- **Seules les ADCGGs situées dans des zones à haute densité de population urbaine, périurbaine ou rurale en périphérie de pôles urbains dynamiques se développent quantitativement.** Cette situation est probablement liée à la présence importante de catégories socio-professionnelles dans laquelle les associations recrutent majoritairement mais il s'agit d'une supposition seulement, qui ne pourrait être confirmée que par une étude économique et sociale des membres de l'ANCGG ; pour mémoire, la Fédération nationale des chasseurs et la Société de vénerie ont réalisé de telles études en 2023.
- **Lorsqu'elles existent, les ADCGGs installées dans ce que le géographe social Jean-François Gravier a qualifiées de désert français, peinent à recruter.** Sur le terrain, le désert des ADCGGs couvre la majorité du territoire national (hors pôles de densité de population ponctuels) au sud d'une ligne allant de La Rochelle à l'ouest à Genève à l'est, ainsi qu'au nord tous les départements en détresse socio-économique tels que Doubs, Haute-Marne, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Jura ou Vosges, pour n'en citer que quelques-uns.



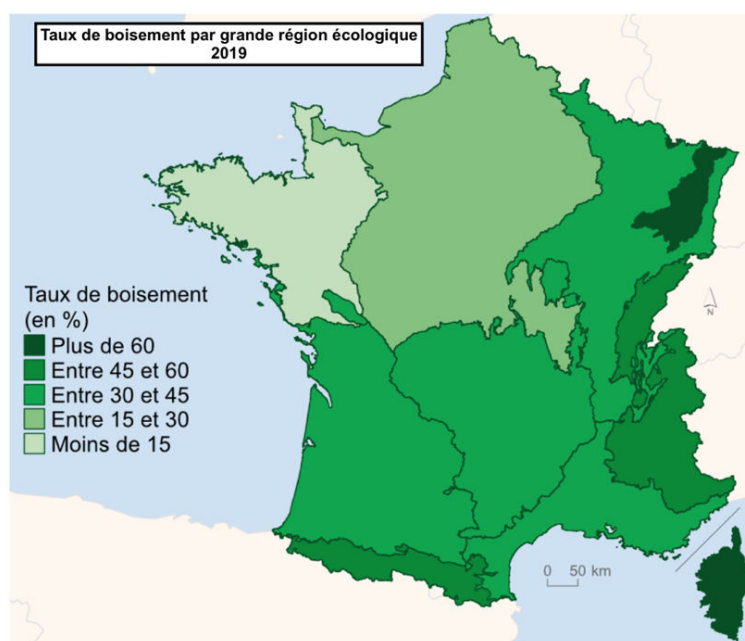
3. Autres facteurs éventuellement favorables au développement d'une ADCGG

Nous ne ferons qu'aborder succinctement les points ci-après, qui justifieraient cependant tous d'une étude détaillée.

- **Influence du nombre de chasseurs par département**
 - **Le nombre de chasseurs ayant validé leur permis de chasse dans un département n'influe pas sur le développement quantitatif de l'ADCGG résidente ; exemples :**
 - Les départements de Gironde et du Pas-de-Calais enregistrent chacun environ 40000 chasseurs mais l'ADCGG 33 ne compte que 48 membres contre 205 pour l'ADCGG 62.
 - Il n'y a pas d'ADCGGs dans les deux départements de Corse, où le nombre de chasseurs avoisine pourtant les 30000 et où le taux de représentation des chasseurs au sein de la population résidente est le plus important de France.
- **Culture locale de la chasse naturaliste au grand gibier**
 - **On pourrait légitimement penser que le droit local de chasse d'inspiration germanique prévalant en Alsace et en Moselle ferait part belle à la pratique de la chasse naturaliste gestionnaire et constituerait un terrain favorable au développement quantitatif des ADCGGs. Cette supposition n'est cependant que partiellement fondée :**
 - Fondée pour l'ADCGG 67 (Bas-Rhin), située dans le très dynamique pôle de développement de Strasbourg, qui compte 205 membres (le nombre le plus important en France, à égalité avec le Pas-de-Calais).
 - Partiellement fondée pour l'ADCGG 68 (Haut-Rhin), qui avec 92 membres ne fait cependant pas mieux que certaines associations 'de l'intérieur' telles l'ADCGG 10 (Aube), 95 membres, ou l'ADCGG 26 (Drôme), 87 membres.
 - Non fondée pour l'ADCGG 57 (Moselle), qui avec 57 membres peut se comparer quantitativement à l'ADCGG 15 (Cantal), 58 membres, ou à l'ADCGG 13 (Bouches-du-Rhône), 59 membres.
- **Culture locale de la chasse au grand gibier**
 - **Héritage cynégétique différent entre parties nord et sud de la France métropolitaine du fait d'une rupture de continuité historique:**
 - Au nord, cette chasse n'a jamais été interrompue, même lorsque le grand gibier s'est raréfié ; et, à défaut d'une pratique à grande échelle, gestion et chasse associée du grand gibier, dans une optique souvent sportive, ont perduré sur des territoires privés. Cette chasse a longtemps constitué un marqueur social et continue certainement d'en constituer un lorsque pratiquée dans certaines conditions, mais sa pratique s'est aujourd'hui très largement démocratisée du fait de l'explosion des populations de grand gibier.
 - Au sud, il y a eu une longue rupture de continuité historique, sauf en montagne. Cette chasse, interrompue depuis des générations du fait de la disparition du grand gibier, n'a repris que dans une période récente sans

que la mémoire collective liée à la gestion et chasse associée du grand gibier ne se soit transmise. Le grand gibier est maintenant essentiellement géré par des sociétés de chasse villageoises qui pratiquent une chasse populaire, souvent à connotation communautaire et vivrière, car les territoires privés sont rares au sud, voir totalement absents dans certains départements.

- **La continuité historique de la chasse au grand gibier dans un département donné semble avoir un effet positif sur le développement quantitatif de l'ADCGG résidente du fait de la transmission intergénérationnelle de l'éthique et des traditions liées à cette chasse.**
- **Taux régional de boisement**
 - Chasse au grand gibier et couverture forestière sont souvent liées ; un taux de couverture forestière important dans un département est-il donc susceptible de constituer un facteur favorable au développement quantitatif de l'ADCGG résidente ?
 - Cette éventualité ne se vérifie que dans le cas des ADCGG 67 (Bas-Rhin) et ADCGG 74 (Haute-Savoie), départements à haute densité de population et économiquement très dynamiques.
 - Les autres départements français très boisés tels que Landes, départements de montagne pyrénéens ou alpins (à l'exception de la Haute-Savoie), Jura, Doubs et Vosges sont avant tout des départements de montagne pauvre, souvent sinistrés économiquement, où le taux de développement des ADCGGs n'est que très moyen. Et aucune ADCGG n'est enregistrée dans les départements très boisés de Corse ou de l'Ariège.



Champ : toute la forêt. Source : IGN, inventaire forestier national 2019. -
© Traitements : SDES, 2021 <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-forets-en-france-synthese-des-connaissances-en-2021>

- L'ADCGG 75 (départements 75, 92, 93 et 94) réunit 69 membres dans une zone hyper-urbanisée où le seul couvert forestier doit se limiter à celui des bois de Boulogne et de Vincennes.

- **Le taux de boisement d'un département pris isolément ne constitue donc pas à lui seul une condition nécessaire et suffisante au développement quantitatif d'une ADCGG :**

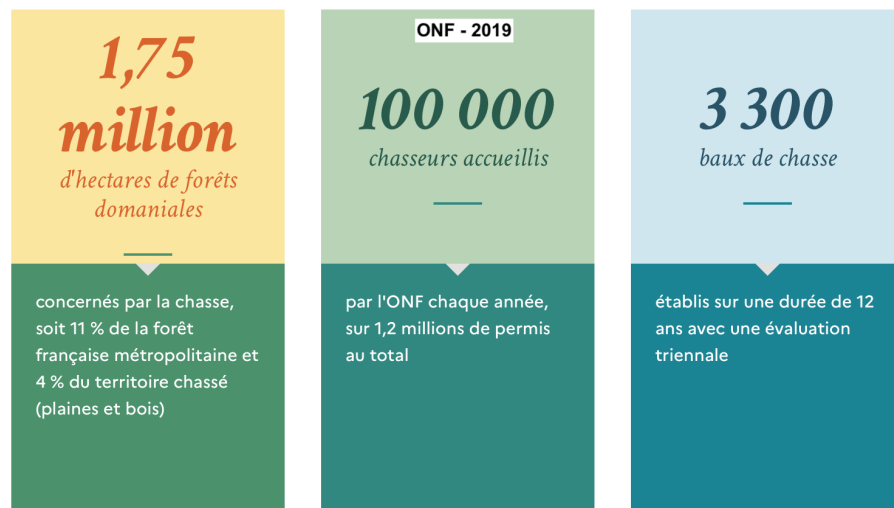
- Seuls 25% des membres des ADCGGs sont recensés dans moitié sud de la France, la plus boisée (mais pas celle des belles futaies) du territoire national, alors que les autres 75% sont localisés au nord de la ligne La Rochelle – Genève, dans la moitié la moins boisée du pays.

- **Disponibilité de chasses commerciales au grand gibier**

- La disponibilité de chasses commerciales en forêt domaniale (chasses à la journée, par licence ou par amodiation) au grand gibier peut être susceptible d'influer sur le dynamisme des ADCGGs locales, dont les membres pourraient pratiquer une chasse naturaliste entre pairs et attirer de nouveaux membres.

- ONF :

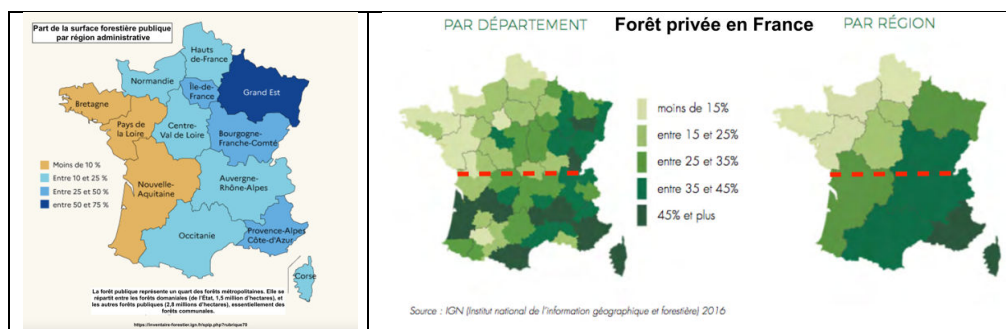
3300 baux de chasse établis en 2019 sur 1,75 million d'hectares de forêts domaniales.



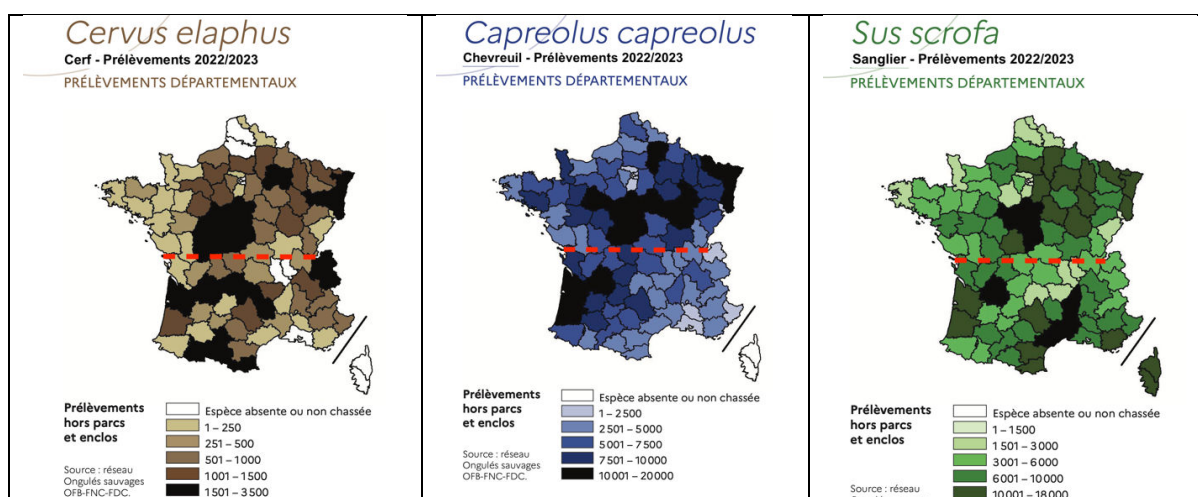
- Amodiation du droit de chasse en forêt privée :

Cette supposition est certainement fondée dans les zones de développement fort des ADCGGs qui sont également souvent des zones où la densité de forêt privée, susceptible d'être amodiée en lots de chasse, est très importante ; exemples :

- Département de l'Eure : 90% de la surface forestière est privée et l'ADCGG 27 compte 198 membres.
- Département de la Marne : 81% de la surface forestière est privée et l'ADCGG 51 compte 141 membres.



- Mais elle ne constitue cependant pas une condition nécessaire et suffisante au bon développement d'une ADCGG. Dans le Sud-ouest, par exemple, l'Ariège est un département dans lequel l'offre ONF de grande chasse est pléthorique mais qui ne comporte cependant pas d'ADCGG, et dans le Gers, devenu en quelques années une destination courue de tourisme cynégétique pour le tir d'été du brocard, l'ADCGG 32 semble bien à la peine avec 15 membres.
- **Il est donc légitime de penser que la disponibilité de chasses commerciales ainsi que de territoires domaniaux ou privés à amodier peut contribuer au développement quantitatif des ADCGGs déjà implantées dans des départements économiquement dynamiques mais n'a que peu d'influence positive sur les ADCGGs des départements les plus pauvres, dans lesquels les chasseurs bénéficiant d'une éventuelle offre locale de chasse commerciale sont la plupart du temps des chasseurs extérieurs.**
- **Prélèvements de grand gibier**
 - Les prélèvements de grand gibier pour le cerf, le chevreuil et le sanglier semblent être sensiblement équilibrés entre parties nord et sud du territoire national.



- **Mais il n'y a pas de corrélation entre département enregistrant un prélèvement de grand gibier important et ADCGG résidente comportant un grand nombre de membres ; exemples :**

- Le Cher et la Dordogne figurent parmi les départements enregistrant des prélèvements maximaux de cerf, chevreuil et sanglier mais le nombre de membres des ADCGGs s'élève à 132 pour l'ADCGG 18 (Cher) contre 43 pour l'ADCGG 24 (Dordogne).
- Dans le Pas-de-Calais, l'ADCGG 62 enregistre 205 membres dans un département où les prélèvements de grand gibier, toutes espèces confondues, sont parmi les plus bas de France.

Le Brevet grand gibier

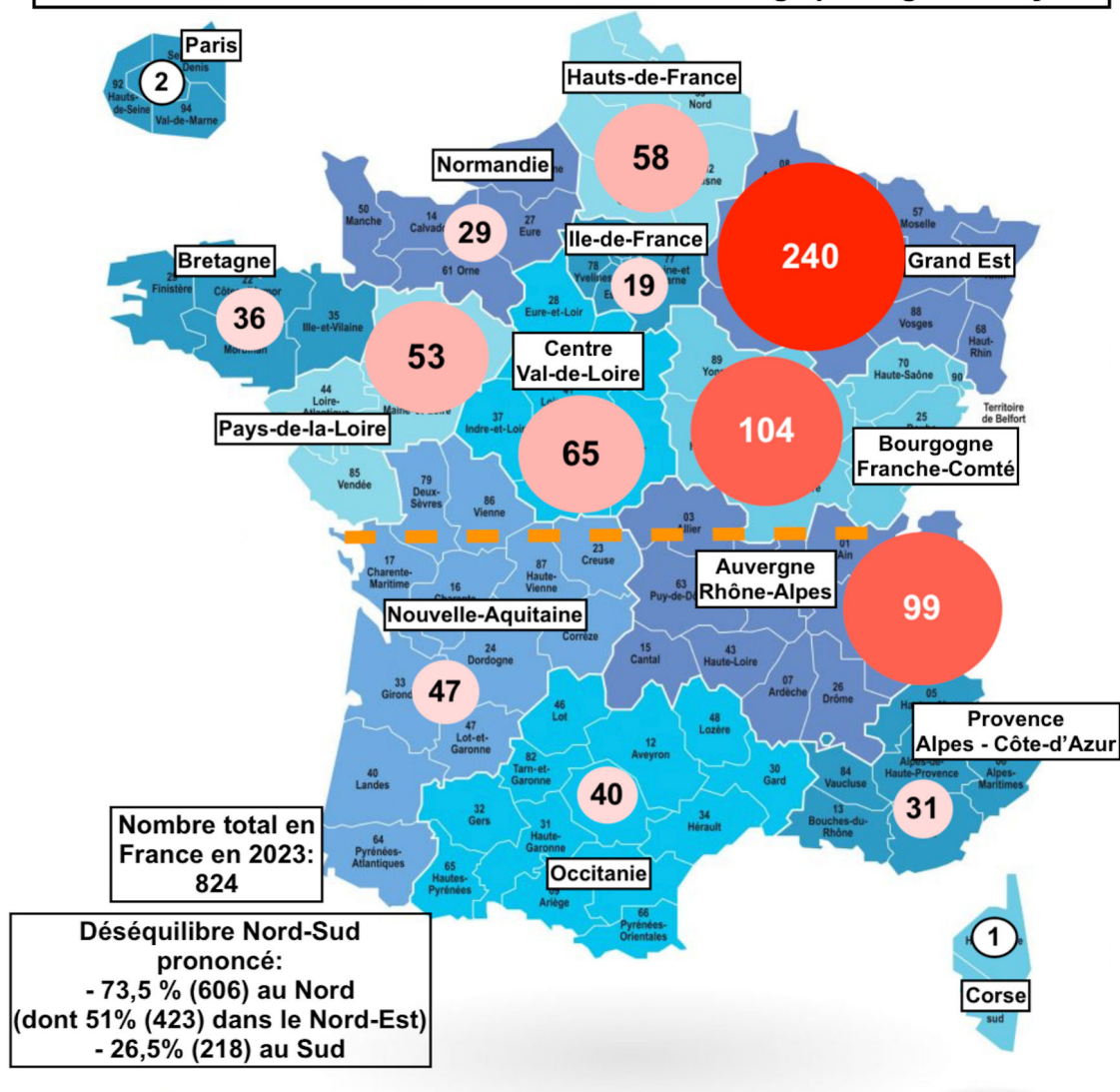
- **Historique**
 - Le Brevet grand gibier 'carabine' a été organisé à partir de 1991, le BGG 'arc' à partir de 2001, le BGG 'vénerie' à partir de 2010 et il y a également eu une session de BGG 'montagne' en 2012 ; c'est la *success story* de l'ANCGG.
- **Le BGG en 2023**
 - 65 ADCGGs sur 81 (soit 80%) ont organisé une session de BGG en 2023.
 - 1229 candidats ont été inscrits à l'échelle nationale :
 - 911 candidats option 'carabine' inscrits : 485 médailles Or et 126 médailles Argent attribuées ; taux de réussite Or de 53% et taux de réussite Or/Argent de 67%.
 - 204 candidats option 'arc' inscrits : 103 médailles Or attribuées, taux de réussite de 50%.
 - 114 candidats option 'vénerie' inscrits : 44 médailles Or attribuées, taux de réussite de 38%.
 - ADCGGs extrêmes en termes d'attribution de BGG en 2023 :
 - Pas-de-Calais : 88 brevets Or et 3 brevets Argent 'carabine' attribués.
 - Charente-Maritime : 2 brevets Or et 1 brevet Argent 'carabine' attribués.
 - Nombre maximum de BGGs attribués par ADCGG et par option en 2023 :
 - Carabine : Pas-de-Calais, 88 brevets Or et 3 brevets Argent.
 - Arc : Loiret, 14 brevets Or, et Bas-Rhin, 12 brevets Or.
 - Vénerie : 3 brevets Or pour chacune des ADCGGs de Paris (75+92+93+94), du Bas-Rhin et de Mayenne.
 - Belgique : Une session du BGG a également été organisée en 2023 en Belgique ; 16 brevets Or et 3 brevets Argent ont été attribués en option 'carabine', 5 brevets Or en option 'arc' et 1 brevet Or en option 'vénerie'.

Comparaison entre le développement géographique des ADCGGs et celui de l'Union nationale pour l'utilisation de chiens de rouge (UNUCR)

- L'ANCGG et l'UNUCR sont des associations différentes dont la raison d'être commune est la chasse au grand gibier ; bien que le profil socio-économique de leurs membres

soit peut-être différent il a cependant semblé utile de comparer leurs implantations réciproques de façon à en tirer d'éventuels enseignements.

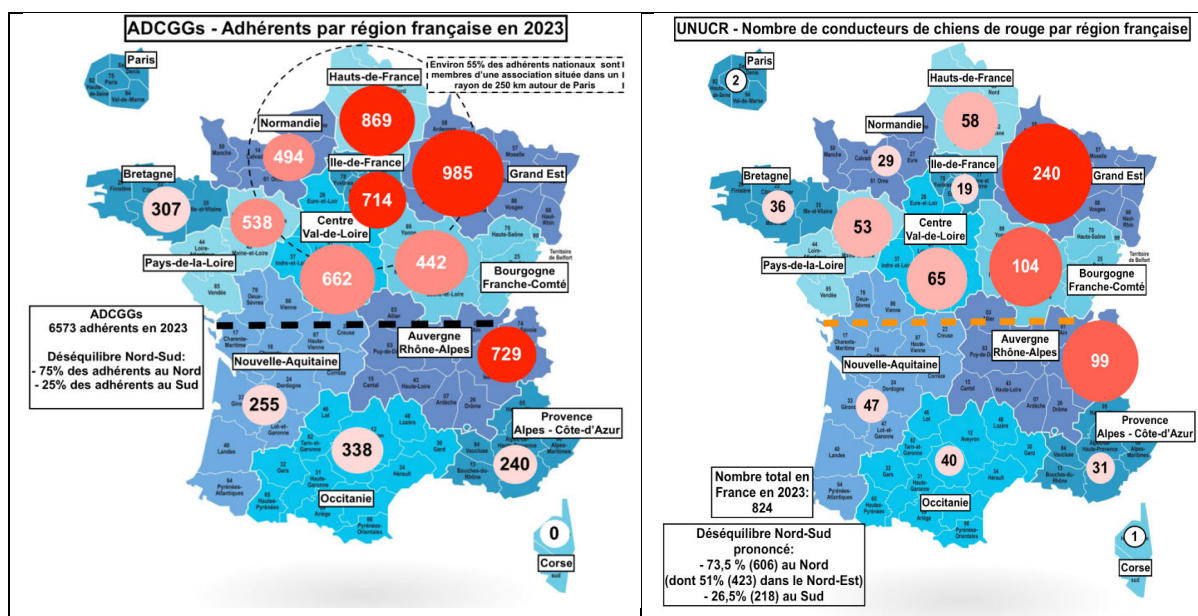
UNUCR - Nombre de conducteurs de chiens de rouge par région française



Source : Liste des conducteurs de chiens de rouge agréés en novembre 2023 par l'Union nationale pour l'utilisation de chiens de rouge (UNUCR), cf. <https://www.unucr.fr/liste-des-conducteurs-agree.pdf>.

- Départements où sont recensés le plus de conducteurs de chiens de rouge :
 - Bas-Rhin (39 conducteurs), Ardennes (32), Vosges (32), Marne (31) et Yonne (30).
- Départements où sont recensés le moins de conducteurs de chiens de rouge :
 - Ariège (1 conducteur), Calvados (1), Corse-du-nord (1), Haute-Loire (1), Hautes-Pyrénées (1), Lot-et-Garonne (1), Lozère (1), Pyrénées-Orientales (1) et Val-d'Oise (1).
- Départements sans conducteurs de chiens de rouge :
 - Corse-du-Sud, Creuse, Deux-Sèvres, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Vaucluse.

- Le nombre de conducteurs de chiens de rouge par département n'est cependant pas révélateur de leur activité ; l'information importante à avoir serait de connaître le nombre annuel de sorties réalisées par département.
- Une comparaison confirme sans réelle surprise qu'ADCGGs et UNUCR se développent plus particulièrement sur les mêmes territoires :



Conclusion

L'ADCGG 64 se situe dans la norme des ADCGGs du Sud-ouest par le nombre de ses adhérents (29 comparés à une moyenne régionale de 30,6), elle obtient des résultats supérieurs à la moyenne pour ce qui est de l'organisation du Brevet grand gibier que seules 5 ADCGGs régionales sur 10 étudiées ont organisé en 2023 (60% de réussite au BGG 'Or' dans les Pyrénées-Atlantiques comparés à une moyenne régionale de 49%) et elle présente un ratio de représentativité au sein des FDCs locales un peu plus bas que la moyenne (1,88/1000 comparé à une moyenne régionale de 2,83/1000). Contrairement à d'autres, l'ADCGG 64 jouit d'une excellente relation avec sa FDC et bénéficie également de la présence d'installations permettant de perfectionner au tir au sanglier courant un minimum de 200 chasseurs par an. Ce tableau somme toute assez satisfaisant ne doit pas occulter le fait que l'association connaît depuis une vingtaine d'années une stagnation du nombre de ses membres et peine à faire prendre la greffe ANCGG dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les principales raisons de frein à son développement sont, comme l'ensemble de ses consœurs méridionales, démographiques et historiques. Démographiquement, le bassin de recrutement est peu dense et comme cela a été mis en évidence supra, le volume de recrutement d'une ADCGG sur un territoire est proportionnel à la densité de la population résidente ; cette constatation touche l'ensemble des ADCGGs nationales et mériterait d'être explicitée par une étude sociale et économique des membres diligentée par l'ANCGG. Historiquement, il y a eu jusqu'à une période récente une longue rupture de continuité dans

la pratique de la chasse au grand gibier au sud, sauf pour ce qui concerne le gibier de montagne, et les acteurs d'aujourd'hui sont majoritairement des chasseurs-cueilleurs trop rapidement reconvertis dans une chasse nouvelle sans en posséder expérience et traditions, qui se montrent en général peu intéressés par les sujets de conservation et d'environnement au titre du 'pourquoi faire compliqué alors que le simple fonctionne' !

Les ADCGGs étant des associations élitistes au sens positif du terme ('peu d'éléments sélectionnés sur une aptitude particulière'), leur croissance est avant tout dépendante de la mise en place de politiques de communication ciblées destinées aux seules populations 'niche' de chasseurs susceptibles d'adhérer aux valeurs de la chasse naturaliste, qui sont seuls susceptibles de les rejoindre ; l'investissement dans une communication de masse pour tenter de promouvoir la conception naturaliste de la chasse au grand gibier au sein d'une population de chasseurs encore aujourd'hui souvent encline à considérer la chasse comme une activité vivrière ayant jusqu'à présent toujours été à fonds perdu. Pour croître l'ADCGG 64 doit donc en priorité améliorer sa visibilité positive dans le département, en mettant à profit sa bonne relation avec la FDC 64 pour être reconnue comme l'association spécialiste de la gestion du grand gibier, et redéfinir sa politique de communication, en faisant tout particulièrement effort sur la classe des jeunes actifs qui sont l'avenir de la chasse et dont l'enrôlement permettra de pérenniser l'action de l'association. Sur le sujet d'un nombre de membres à fixer comme objectif initial à atteindre, la cinquantaine (50) semble constituer une estimation raisonnable basée sur le ratio régional d'environ 3 membres ADCGG pour 1000 chasseurs d'un département ; ce nombre théorique ne constituant bien évidemment qu'une estimation nécessaire à l'élaboration d'un plan d'action qui reste à écrire.

L'ADCGG 64, les ADCGGs du Sud-ouest et celles de l'ensemble du désert français affichent toutes des nombres de membres bien plus bas que ceux de la majorité de leurs homologues nordistes. Cette situation n'est pas révélatrice d'une contre-performance de leur part mais est le reflet d'une situation locale complexe (rupture historique dans la pratique de la chasse au grand gibier, poids de traditions locales de chasse différentes, pauvreté socio-économique des bassins de recrutement et densités faibles de population, entre-autres), qui impactent négativement sur les possibilités de recrutement. *Dura Lex, Sed Lex*, les conditions du milieu commandent toujours au développement d'une activité ou d'une espèce et cette règle s'applique aussi aux ADCGGs !